

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1994)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

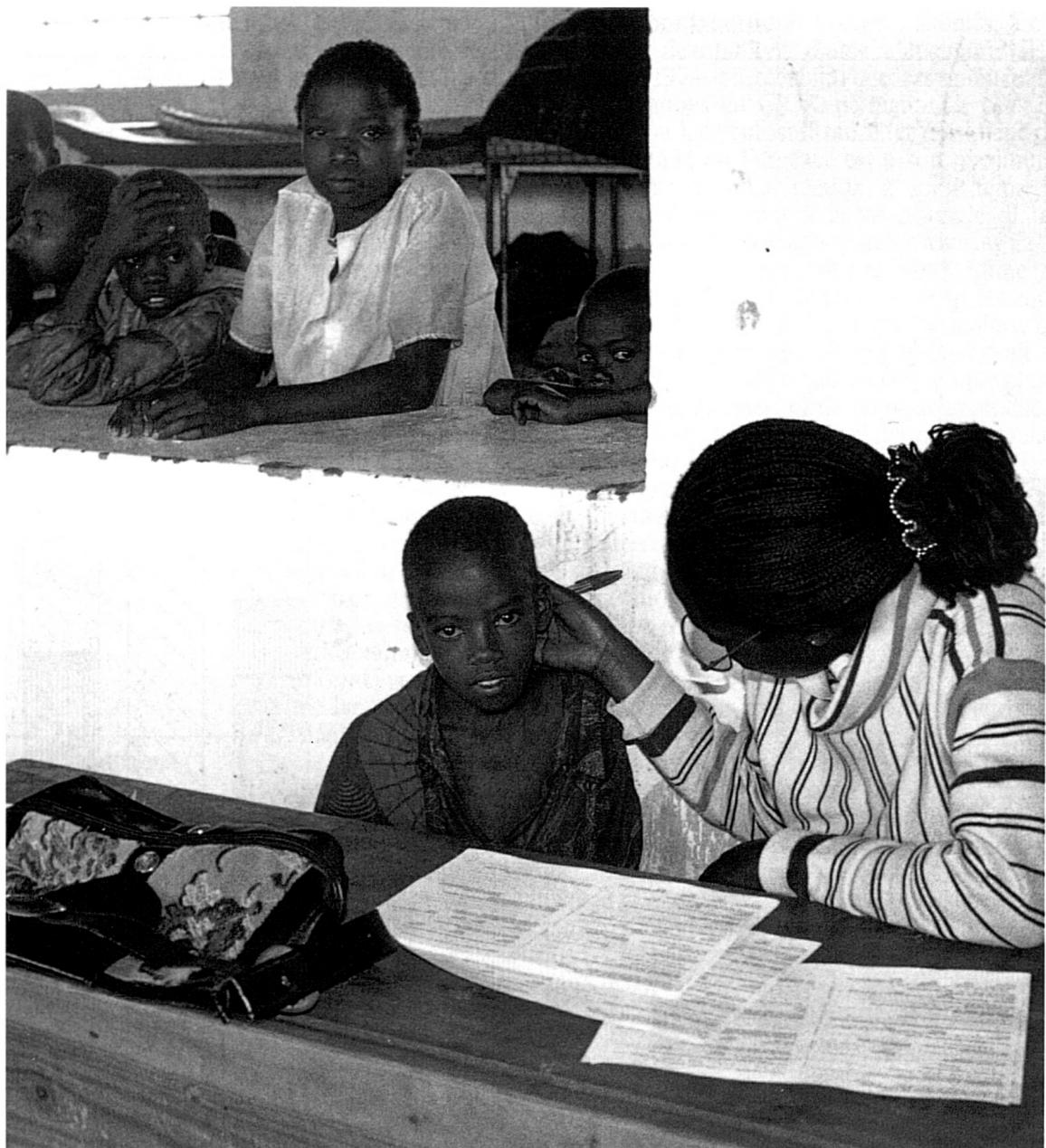
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le CICR enregistre des mineurs non accompagnés séparés de leur famille par suite des tragiques événements du Rwanda. En 1994, l'Agence centrale de recherches a lancé un programme spécial pour aider à réunir des milliers d'enfants avec leurs parents.

CICR/T. Gassmann

Afrique occidentale

Délégation CICR:

Libéria

Délégations régionales CICR:

Abidjan, Dakar, Lagos

Afrique centrale

Délégations CICR:

Burundi, Rwanda

Délégations régionales CICR:

Kinshasa, Yaoundé

Afrique australe

Délégations CICR:

Afrique du Sud, Angola, Mozambique

Délégation régionale CICR:

Harare

Afrique orientale

Délégations CICR:

Ethiopie, Ouganda, Soudan

Délégation régionale CICR:

Nairobi

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 300

Sociétés nationales¹: 84

Employés locaux² : 2 866

Dépenses totales:

CHF 334 922 375

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Agence de recherches: 26 058 214

Secours matériels: 218 490 400

Assistance médicale: 32 224 308

Coopération avec les

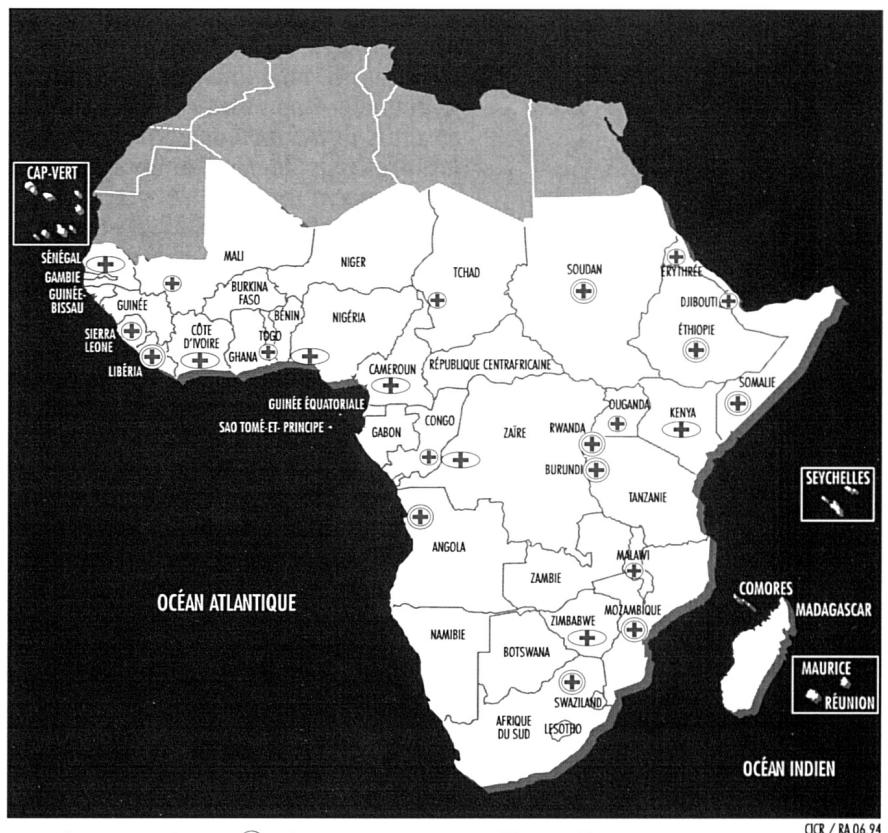
Sociétés nationales: 3 652 314

Diffusion: 5 207 704

Support opérationnel: 32 731 173

Participation

aux frais généraux: 16 558 262



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1994

AFRIQUE

Jamais auparavant le CICR n'avait dû faire face à autant de priorités en Afrique qu'en 1994. Pour la première fois, l'institution a été confrontée à des situations qui dépassaient l'entendement sur le plan humanitaire. Le concept fondamental de la valeur de la vie humaine a lui-même été profondément ébranlé, et les méthodes traditionnelles qu'utilise le CICR pour promouvoir les principes humanitaires en temps de conflit ont, par conséquent, été sérieusement remises en question. Les désastres qui se sont produits au Burundi vers la fin de 1993 et au Rwanda en avril 1994, si tragiques qu'ils aient été, pourraient bien avoir été surpassés, en termes de souffrances humaines endurées quotidiennement, par la situation épouvantable qui régnait alors au Libéria et en Sierra Leone. La Somalie, qui n'occupe plus la première place dans les médias internationaux, a encore vécu dans la confusion et a amorcé un retour vers le chaos qui régnait au début de l'année 1991, quand sévissaient le banditisme et l'anarchie manifeste. Après des années d'offensives militaires indécises, les guerres en Angola et au Soudan ont continué de coûter la vie à d'innombrables civils.

L'une des principales caractéristiques des nouveaux types de conflit en Afrique est que les « combattants » n'adhèrent pas nécessairement à une cause politique quelconque; au contraire, ils sont motivés par la recherche d'un profit personnel plus immédiat. L'histoire de ces « rebelles sans cause » en Afrique n'est cependant pas aussi simple. Dans de nombreux cas, les leaders politiques les utilisent à leurs propres fins. Cela signifie qu'en 1994 le CICR a non seulement dû diffuser son message humanitaire traditionnel parmi ces leaders. Il a aussi pris conscience de la nécessité d'établir, dans une certaine mesure, une relation de confiance avec les combattants sur le terrain, s'il voulait obtenir l'accès aux civils dans les zones de conflit. En effet, s'il n'a pas régulièrement accès aux personnes qui sont le plus exposées à la violence, le CICR ne peut espérer leur offrir une quelconque protection.

Pendant l'année considérée, le CICR a porté ses efforts sur l'Angola, le Libéria et les pays limitrophes, le Rwanda et les régions avoisinantes, le Soudan et la Somalie. Si les pourparlers de paix de Lusaka entre le gouvernement angolais et l'UNITA ont montré des signes encourageants, les parties n'étaient cependant pas parvenues à un accord ferme de cessez-le-feu à la fin de l'année. Entre-temps, les victimes du conflit étaient toujours aussi nombreuses qu'auparavant et leurs besoins toujours aussi impérieux qu'en 1993, bien que les problèmes se soient déplacés des campagnes vers les villes. Un pont aérien à partir de la côte s'est avéré indispensable pour que le CICR puisse mener à bien son opération de secours. Toutefois, les autorisations de vol, qui devaient être obtenues des deux parties concernées, n'ont pas toujours été accordées. Compte tenu de l'utilisation de plus en plus fréquente d'armes lourdes, les risques de destruction et de souffrance humaine ont augmenté considérablement en comparaison avec les années précédentes.*

* UNITA: Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

La tournure horrible prise par les événements en avril au Rwanda a forcé pratiquement tous les étrangers à fuir le pays, tandis que les Nations Unies retiraient le plus gros de leurs troupes. Le résultat aurait presque certainement été plus catastrophique encore si le CICR avait lui aussi quitté le pays. En l'occurrence, la délégation à Kigali a pu tenir le monde au courant de la situation par téléphone-satellite. Cette liaison a ainsi été la seule source d'information neutre dans un climat de mensonge et de rumeurs et, de ce fait, son importance a été absolument vitale. Elle a, par ailleurs, joué en partie le rôle de facteur stabilisateur, et la présence de délégués du CICR parmi les groupes de civils en danger a sans nul doute sauvé des milliers de vies. Bien que le nombre des massacres ait diminué, le spectre d'une nouvelle effusion de sang est demeuré menaçant jusqu'à la fin de l'année sur l'ensemble de la région des Grands Lacs. La situation est restée extrêmement instable du fait de la présence de plus de deux millions de réfugiés dans les camps situés à proximité de la frontière rwandaise et, parmi eux, de soldats de l'ancien gouvernement, qui étaient exilés au Zaïre.

Au Libéria, des actes aussi atroces que ceux commis au Rwanda ont été monnaie courante. Suite au harcèlement continual et aux provocations d'individus armés dont ils faisaient l'objet, et terrorisés par les scènes d'extrême violence dont ils étaient les témoins (les tueries notamment), les délégués du CICR ont dû suspendre leurs activités sur le terrain dans le Libéria rural à partir de septembre. Un grand nombre de ces délégués revenant du Libéria, ainsi que beaucoup d'autres ayant terminé leur mission au Rwanda et en Somalie, ont été profondément marqués par ce qu'ils avaient vu. Certains d'entre eux ont dû suivre un traitement spécial, parce qu'ils souffraient de troubles psychologiques liés au stress. C'est d'ailleurs un problème qui préoccupe de plus en plus le CICR, compte tenu de l'émergence de situations d'une violence extrême, toujours plus nombreuses, particulièrement en Afrique, où des mesures de sécurité spéciales deviennent de plus en plus nécessaires.

Pourtant, le tableau de l'Afrique n'a pas présenté que des zones d'ombre en 1994: l'apartheid a officiellement été enterrée en Afrique du Sud; la paix est revenue au Mozambique, où des élections libres ont eu lieu; et trente années de règne autoritaire ont pris fin au Malawi. Ces facteurs ont rendu l'espoir en un avenir meilleur dans le sud du continent, où seuls l'Angola et le Lesotho ont connu l'instabilité politique ou militaire. Plus au nord, plusieurs gouvernements sont venus à bout de situations potentiellement difficiles, et la paix a régné en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine, ainsi qu'au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert et au Ghana. Une nette reprise économique s'est manifestée en 1994 au Kenya et en Tanzanie, tandis que la situation dans les îles de l'océan Indien restait stable. A la fin de l'année, la structure de plusieurs délégations et délégations régionales du CICR en Afrique a été modifiée, notamment en raison de l'évolution positive intervenue en Afrique australe.



Afrique occidentale LIBÉRIA

L'activité militaire s'est intensifiée dans plusieurs régions du Libéria à partir du début de 1994. Les combats entre le NPFL* et le LPC*, nouvellement créé, se sont propagés à travers une partie des comtés de Grand Bassa, Rivercess, Sinoe et Grand Gedeh, provoquant une situation de confusion et d'insécurité générale qui a entravé l'action humanitaire, et l'a même paralysée dans certaines régions. L'insécurité engendrée par des rivalités au sein de l'ULIMO* dans le comté de Lofa et les combats incessants entre l'ULIMO et la nouvelle LDF* ont empêché les organisations humanitaires de retourner au Lofa, tandis que l'action d'assistance a également dû être interrompue en mars dans les comtés de Cape Mount et Bomi, lorsque de nouveaux conflits ont éclaté entre les factions Mandingo et Krahn de l'ULIMO.

Le 15 février, un nouvel accord a été conclu entre les trois signataires de l'Accord de paix de Cotonou, prévoyant

l'établissement rapide du *Liberian National Transitional Government* (LNTG), le déploiement, sur l'ensemble du territoire, des observateurs de l'ECOMOG* et des Nations Unies, le désarmement des trois principales parties belligérantes et la tenue d'élections d'ici septembre. A peine quelques semaines plus tard, des combats intenses dans plusieurs régions, une impasse politique relative à l'attribution des postes ministériels et le peu d'empressement à déposer les armes compromettaient déjà sérieusement l'ensemble du processus de paix.

La mise en œuvre des dispositions de l'accord conclu en février s'est avérée problématique, essentiellement en raison du manque de collaboration entre les

EN 1994, LE CICR A:

- visité 902 personnes détenues dans des prisons et d'autres lieux de détention dans le pays;
- fourni environ 7 500 tonnes de nourriture à 120 000 personnes affectées par le conflit;
- approvisionné régulièrement en médicaments et matériel médical six cliniques gérées par la Société nationale, où quelque 9 000 consultations ont été données par mois.

* NPFL: *National Patriotic Front of Liberia* (Front national patriotique du Libéria).

* LPC: *Liberian Peace Council*.

* ULIMO: *United Liberation Movement of Liberia for Democracy*.

* LDF: *Lofa Defence Force*.

* ECOMOG: *Economic Community Monitoring Group* (Groupe d'observation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest).

signataires. Le processus de désarmement s'est vite arrêté, les négociations en vue d'achever l'installation d'un gouvernement de transition ont été laborieuses, et il a fallu attendre mai pour que le gouvernement soit entièrement constitué. Une fois en place, le LNTG s'est révélé incapable d'étendre son autorité au-delà de la banlieue de Monrovia.

En plus du bourbier politique, les problèmes de sécurité se sont étendus au fil des mois, avec une recrudescence des combats entre les factions Krahn et Mandingo de l'ULIMO, dans les comtés de Bomi et de Cape Mount. Fin juin, la base de la MONUL* à Tubmanburg a été détruite et des observateurs des Nations Unies ont été physiquement agressés. Ces actes ont provoqué le retrait du personnel de la mission des comtés occidentaux. Le comté de Lofa est alors devenu totalement inaccessible aux organisations humanitaires, en raison de violentes luttes entre les forces Mandingo de l'ULIMO et la LDF. Les combats intenses se sont poursuivis dans le sud-est du pays entre le NPFL et le LPC, touchant une grande partie de la région et empêchant pratiquement toute opération humanitaire.

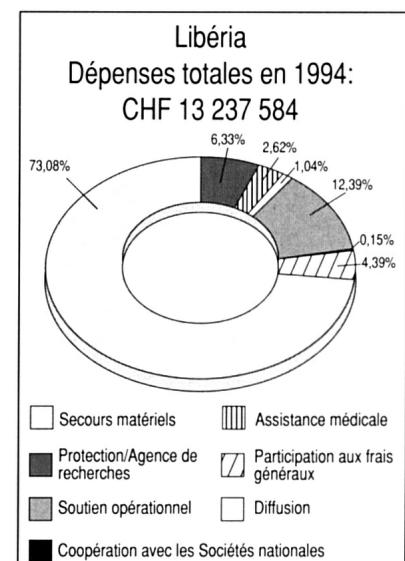
En août, il était clair que la paix était devenue une cause perdue. Les critiques vigoureuses du chef du NPFL par ses représentants au LNTG à Monrovia se sont accompagnées d'une mutinerie parmi ses commandants sur le terrain et de la création d'une force de «coalition» composée du LPC, de la faction Krahn de l'ULIMO, des forces armées du Libéria et des dissidents du NPFL, dont l'objectif commun était d'écraser le NPFL.

En septembre, les combats se sont encore intensifiés et le NPFL a perdu le contrôle de Gbarnga le 8. Le centre et le sud-est du pays ont alors sombré dans le chaos et ont été submergés par une vague de violence extrême. Les pillages et les actes de harcèlement à l'encontre de la population civile et des derniers représentants des organisations internationales, y compris les délégués du CICR et les observateurs des Nations Unies, se sont généralisés. Des dizaines de milliers de civils ont fui leur foyer; beaucoup ont pris la direction de la Guinée ou de la Côte d'Ivoire; d'autres ont cherché refuge dans la forêt ou se sont dirigés vers la zone contrôlée par l'ECOMOG autour de Monrovia.

Parallèlement, un nouvel accord était signé à Akosombo, au Ghana, entre Charles Taylor, le chef des forces armées du Libéria et le leader de la faction Mandingo de l'ULIMO. Il prévoyait un certain nombre de changements dans la composition du LNTG, accordant plus de pouvoir au NPFL et à la faction Mandingo de l'ULIMO. Cet accord a été immédiatement rejeté par les factions qui n'y avaient pas pris part et, le 15 septembre, des dissidents des forces armées du Libéria ont fait une tentative de coup d'Etat, qui s'est soldée par un certain nombre d'arrestations.

Les civils ont payé un tribut particulièrement lourd à la guerre: un tiers environ de la population a cherché refuge dans les pays voisins et des centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur du Libéria. Dans le pays

* MONUL: Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.



tout entier, hormis dans la zone contrôlée par l'ECOMOG, les civils se sont vu infliger les traitements les plus horribles par les combattants, notamment le harcèlement systématique, le travail forcé, le pillage, voire les exécutions. Les représentants d'organisations humanitaires étrangères, y compris du CICR, ont été constamment harcelés et provoqués par des individus armés, et terrorisés par des manifestations d'une violence extrême, comme les tueries, le cannibalisme et l'absence totale de respect pour les dépouilles mortelles des victimes. Par conséquent, pratiquement aucun d'entre eux n'a pu travailler dans le Libéria rural à partir de septembre. Malgré les besoins immenses des civils en matière de protection et d'assistance, dans ce contexte changeant de grande insécurité, de multiplication des factions et de recomposition des alliances, le CICR n'a pu obtenir des engagements fiables de la part des belligérants et a donc dû se retirer du Libéria rural en septembre. A la fin de l'année, l'institution n'avait toujours pas réussi à y retourner et à reprendre ses actions en faveur des victimes du conflit.

Une autre série de pourparlers de paix, à Accra cette fois, a débuté en octobre sous les auspices de la CEDEAO*, de l'OUA* et des Nations Unies. Les discussions ont duré des semaines mais ont finalement abouti à une impasse le 29 novembre. Reste que l'année s'est achevée sur une note positive avec la rencontre à Accra, le 21 décembre, des différentes parties, qui se sont officiellement entendues sur une clarification des modes d'application de l'accord d'Akosombo et sur l'instauration d'un cessez-le-feu le 28 décembre.

Activités en faveur des détenus

Alors qu'au début de l'année les délégués avaient pu visiter huit lieux de détention dans lesquels se trouvaient plusieurs centaines de détenus aux mains de l'ECOMOG et du NPFL, deux seulement étaient accessibles à la fin 1994, dans la région de Monrovia, et le nombre de détenus relevant du mandat du CICR était tombé à une trentaine. L'accord de février avait prévu la libération inconditionnelle de tous les prisonniers et, bien que le CICR ait tenté de convaincre les parties de respecter leur engagement, seul un des signataires, le LNTG, a effectivement libéré ses détenus en avril.

En septembre, les délégués ont reçu l'autorisation de visiter 27 personnes détenues à la suite du coup d'Etat avorté. Dix-huit d'entre elles, encore derrière les barreaux, ont de nouveau été visitées dans la prison centrale de Monrovia en décembre et ont reçu une aide alimentaire d'urgence du CICR.

Activités en faveur de la population civile

Au début de l'année, le CICR a effectué des distributions générales de nourriture aux personnes déplacées dans les comtés de Bong et Margibi et

* CEDEAO: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

* OUA: Organisation de l'unité africaine.

dans le sud du comté de Lofa. En mai, l'institution atteignait 120 000 personnes par mois, grâce à des convois de nourriture venant de Côte d'Ivoire. Pour aider la population à retrouver une certaine autosuffisance, la délégation a mis en place un vaste programme de réhabilitation, avec notamment la distribution d'outils agricoles et de 10 kg de semences de riz à 30 000 familles.

Une évaluation nutritionnelle réalisée en août a fait apparaître une amélioration considérable de la situation, qui serait même redevenue normale. Malheureusement, la tendance s'est inversée à cause d'une nouvelle détérioration des conditions de sécurité en septembre et du déplacement d'une grande partie de la population qui s'en est suivi. Dans le nord du comté de Lofa, le CICR n'a jamais pu commencer les distributions d'aide non alimentaire prévues à l'issue des travaux d'une mission d'évaluation sur place fin 1993.

Dans l'incapacité de distribuer l'aide dans le Libéria rural, l'institution, en accord avec ses donateurs, a donné ses stocks de nourriture au PAM*, pour ses programmes dans la région de Monrovia. Toutefois, le CICR a conservé un stock d'urgence de secours, afin d'être prêt à recommencer les distributions dès que les conditions de sécurité se seraient améliorées.

Comme d'autres organisations procédaient déjà à des distributions générales de vivres dans la capitale, le CICR n'a distribué, à partir de septembre, qu'une quantité très limitée d'aide non alimentaire dans la région de Monrovia et alentours aux personnes nouvellement déplacées.

Activités de santé

Jusqu'à fin août, date à laquelle les problèmes de sécurité ont contraint le CICR à suspendre son programme, la délégation a régulièrement approvisionné en médicaments et matériel médical six cliniques de la Société nationale dans le Libéria rural. Quelque 9 000 consultations y ont été données par mois. En juillet, le CICR a accepté d'apporter son soutien à l'ouverture d'une clinique de la Société nationale à Buchanan. Les travaux de réparation du bâtiment existant ont débuté en octobre et se sont achevés en novembre. L'établissement a été ouvert le 11 novembre, les médicaments et autres fournitures, ainsi que des dons pour motiver le personnel, étant fournis par le CICR. Au début, entre 500 et 600 patients ont été soignés par semaine.

Le programme d'entretien des puits s'est poursuivi à Monrovia. Dix-sept ont nécessité des travaux de remise en état en raison du manque d'eau pendant la saison sèche (janvier à juin), deux ont dû être remplacés et des latrines ont été construites pour une prison. En juin, un programme d'installation de puits et de latrines dans les camps pour les personnes déplacées a été lancé dans le Libéria rural. Le CICR a également aidé des cliniques et des hôpitaux à améliorer leurs conditions d'hygiène, mais beaucoup de projets mis en route ont été réduits à néant, l'institution ayant dû quitter la région fin août.

* PAM: Programme alimentaire mondial.

Diffusion

Les deux priorités du CICR étaient de faire mieux connaître son rôle et d'inciter les combattants à respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire, afin de contribuer à alléger les souffrances des civils. D'autres groupes-cibles, dont le personnel de la MONUL et des organisations non gouvernementales, ont également été conviés à des exposés expliquant le mandat du CICR. Ces actions sont venues s'ajouter aux campagnes plus vastes destinées aux membres de la Société nationale et au grand public. Après septembre, alors que toutes les organisations humanitaires avaient quitté le Libéria rural, les délégués du CICR se sont rendus à tous les postes de contrôle de l'ECOMOG à Monrovia et le long des routes menant de Monrovia à Buchanan et de Monrovia à Kakata pour expliquer le rôle du CICR et les règles de base du droit de la guerre.

ABIDJAN

Délégation régionale

(Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger et Sierra Leone)

Le conflit armé qui a ravagé le Libéria a eu de fortes répercussions sur les pays limitrophes en 1994 et ne peut être dissocié du climat de violence et d'insécurité généralisées qui a prévalu en Sierra Leone voisine. La composition tribale de la région, les routes d'approvisionnement communes à travers la forêt équatoriale, la multitude d'allégeances politiques sans cesse modifiées, une économie commune basée sur les pierres précieuses et les minéraux et un réseau complexe, aux allures de mafia, de commerce transfrontalier: tels étaient les principaux éléments qui reliaient les différents pays de la région, notamment la zone qui, à partir de l'est de la Sierra Leone, traversait la région forestière de la Guinée pour continuer jusqu'au Libéria.

Résultat tragique de cette situation changeante: la région tout entière a été submergée par une vague de violence et de terreur extrêmes. Dans le triangle Sierra Leone/Guinée/Libéria, la population civile vivait dans un climat de peur permanent, les autorités n'avaient absolument aucun pouvoir et les organisations humanitaires internationales étaient réduites à l'inaction. En août 1993, deux infirmières du CICR ont été brutalement exécutées dans le sud-est de la Sierra Leone. A partir de cette date, et pendant toute l'année 1994, les actions de secours ont été suspendues, devant le danger qu'il y avait à pénétrer dans un territoire apparemment dépourvu de toute autorité et où les étrangers étaient considérés comme une menace. Cette situation a placé le CICR devant un dilemme, car, dans la région, des centaines de milliers de civils avaient un besoin urgent de protection et d'assistance.

La délégation du CICR à Abidjan a consacré l'essentiel de son énergie en 1994 à superviser les activités de sa sous-délégation à Freetown et à fournir un

EN 1994, LE CICR A:

- visité 344 détenus incarcérés à Freetown en relation avec le conflit en Sierra Leone;
- fourni un soutien logistique à l'opération de secours au Libéria, en envoyant plus de 7 000 tonnes de vivres.

soutien logistique et diplomatique à la délégation du Libéria. Elle a mené une activité diplomatique intense, visant avant tout à obtenir ou à regagner l'accès aux victimes se trouvant dans les zones de conflit, en établissant un vaste réseau de contacts.

Un nouveau bureau a été ouvert en Guinée en novembre, afin de suivre de plus près la situation alarmante de la région et d'établir des contacts plus réguliers avec toutes les parties concernées.

Outre les priorités évoquées ci-dessus, le bureau d'Abidjan a poursuivi son dialogue avec les gouvernements de la région sur les questions importantes de droit international liées au conflit. Celles-ci comprenaient notamment la Conférence d'examen de la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et la reconnaissance de la Commission internationale d'établissement des faits, établie en vertu de l'article 90 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève. La délégation régionale a également poursuivi ses programmes de coopération avec les Sociétés nationales de la région et ses efforts de diffusion du droit international humanitaire.

BURKINA FASO

Dans l'ensemble, la paix a régné toute l'année au Burkina Faso, hormis quelques incidents entre la population locale et les réfugiés touareg venus du Mali et du Niger, dont 10 000 environ vivaient dans le nord du pays.

Le CICR a continué d'apporter son soutien au programme de diffusion de la Croix-Rouge Burkina Be, qui comprenait, d'une part, une visite systématique de toutes les casernes militaires du pays, afin de dispenser aux troupes un enseignement de base sur le droit international humanitaire et le rôle de la Croix-Rouge, et d'autre part, la diffusion, sur la radio et la télévision nationales, de messages sur ce sujet.

CÔTE D'IVOIRE

En 1994, la Côte d'Ivoire n'a pas connu de trouble majeur, malgré la mort du président, qui avait été à la tête du pays pendant de nombreuses années, et la dévaluation du franc CFA. A la suite d'une recrudescence des hostilités au Libéria, début septembre, des dizaines de milliers de réfugiés ont afflué dans les régions occidentales de la Côte d'Ivoire. Dans beaucoup de villages, les réfugiés étaient plus nombreux que la population indigène, ce qui a provoqué un certain nombre d'affrontements armés le long de la frontière. La délégation d'Abidjan a suivi de près la situation, maintenant des contacts réguliers avec les autorités ivoiriennes et les autres parties concernées. Les 7 et 8 septembre, des délégués ont rencontré le ministre des Affaires étrangères, afin de débattre de la crise du Libéria et d'autres questions liées à la Convention des Nations Unies de 1980 (voir l'introduction).

Dans le cadre de ses programmes généraux de diffusion et de coopération, le CICR a apporté son soutien et participé à plusieurs cours et ateliers

organisés par la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire et les forces de sécurité. Deux séminaires ont notamment été organisés à l'intention des officiers de la gendarmerie nationale, l'un à Bouaké et l'autre à Abidjan. La délégation régionale a aussi organisé un séminaire sur l'administration de la justice et des systèmes pénitentiaires des pays d'Afrique francophone, réunissant les procureurs et les directeurs des services pénitentiaires de 17 pays.

GUINÉE

Suite à la reprise des hostilités au Libéria en septembre, une nouvelle vague de réfugiés a déferlé sur la Guinée, s'ajoutant aux centaines de milliers de leurs compatriotes et de réfugiés sierra-léoniens déjà dans le pays. A la fin de l'année, entre 450 000 et 600 000 réfugiés libériens et sierra-léoniens vivaient dans la région forestière en Guinée, assistés essentiellement par le HCR et par MSF*, avec l'aide de la Croix-Rouge guinéenne.

Afin de suivre de plus près la situation potentiellement explosive de ce triangle géographique aux liens indéniablement très étroits, qui s'étend entre les zones forestières de Sierra Leone, de Guinée et du Libéria, un bureau a été ouvert à Conakry en novembre, et un délégué a entrepris une série de missions régulières dans ces régions.

NIGER

L'économie du Niger a subi, en 1994, de sérieux revers qui ont conduit à des changements de gouvernement et à des troubles sociaux, avec notamment des grèves, des manifestations et quelques émeutes. De plus, la rébellion touareg dans le nord, certes moins étendue qu'au Mali, mais représentant un potentiel inquiétant de tension interethnique, a continué à causer des problèmes, bien que des négociations soient en cours. Le CICR a visité des personnes détenues en relation avec cette question et a aidé la Croix-Rouge nigérienne à élaborer un programme visant à former des responsables de la diffusion pour les zones affectées par le conflit dans le nord.

SIERRA LEONE

Les conditions de sécurité se sont gravement détériorées en 1994. Les attaques et les embuscades par des groupes armés non identifiés se sont propagées, à partir de l'est du pays, en proie aux troubles, vers l'ouest, en direction de Bo, et vers le nord, en direction de Kabala. Deux ressortissants britanniques ont été enlevés en novembre. Douze membres des forces armées, condamnés pour des crimes allant de la trahison au meurtre, ont été exécutés en novembre également. Les chefs de la communauté, religieux et autres, ont demandé au gouvernement et aux rebelles de venir s'asseoir à la table des

* MSF: Médecins sans frontières.

négociations. Toutefois, à la fin de l'année, la violence n'avait pas diminué et le conflit armé interne se poursuivait.

Au début de l'année, des détenus incarcérés dans les casernes militaires de Bo et Kénéma ou par le *Criminal Investigation Department* (Département des enquêtes criminelles) à Kénéma ont été visités. Dans cette région, le CICR a évacué les personnes blessées à la suite d'attaques et a distribué des médicaments et du matériel médical aux établissements sanitaires. En avril, à l'instar de toutes les autres organisations humanitaires, le CICR a dû suspendre ses activités sur le terrain dans l'est du pays. Néanmoins, des délégués ont pu poursuivre leur action dans Freetown et autour de la ville, en s'attachant essentiellement à la protection des personnes détenues en relation avec le conflit et à la coopération avec la Croix-Rouge de Sierra Leone.

Trois visites ont été effectuées dans la prison centrale de Freetown et deux autres à des prisonniers détenus par le *Criminal Investigation Department*. Le CICR a également visité 94 ressortissants étrangers arrivés de Monrovia par bateau et accusés de préparer un coup d'Etat contre le gouvernement sierra-léonien. Les délégués ont présenté leurs conclusions au président le 1^{er} juillet.

Tout au long de l'année, la sous-délégation de Freetown a financé le département de diffusion de la Croix-Rouge de Sierra Leone et a participé à un certain nombre de ses activités. Des cours et des ateliers ont été organisés à l'intention de la Société nationale, de l'armée et de la police, et des messages liés au programme de diffusion ont été retransmis à la radio et à la télévision.

Le CICR a également fourni une aide logistique à l'opération de secours menée par la Société nationale pour les personnes déplacées dans l'est du pays, mettant à sa disposition des secours médicaux, des camions et un entrepôt. L'infirmière régionale du CICR, basée à Abidjan, a mis sur pied un cours de formation pour les équipes de secouristes de la Société nationale et a aidé à constituer un stock d'urgence de matériel médical.

DAKAR

Délégation régionale

(Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal)

Dans cette région, le CICR a eu pour préoccupations essentielles l'instabilité politique en Gambie, où le renversement du gouvernement en juillet a été suivi par un coup d'Etat avorté en novembre, les troubles et les arrestations au Sénégal, ainsi que la détérioration de la situation dans le nord du Mali.

La délégation régionale a poursuivi ses activités visant à aider les Sociétés nationales de la région et à diffuser le droit international humanitaire. En janvier, un atelier régional a été organisé à Dakar, afin de présenter un programme de formation en droit humanitaire aux forces armées d'Afrique occidentale. Près de 40 officiers du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mali et du Sénégal y ont participé. La délégation régionale a également organisé un

séminaire à Bamako (Mali) en juin, à l'intention des forces de sécurité et de police de dix pays francophones et lusophones d'Afrique occidentale. Ce programme portait sur l'application du droit humanitaire, les droits de l'homme, le maintien de l'ordre public et le respect du droit. Un autre séminaire a eu lieu à Dakar en juillet, pour les présidents et les secrétaires généraux des Sociétés nationales du Cap-Vert, de Gambie, de Guinée-Bissau, du Mali et du Sénégal.

CAP-VERT

La situation est restée calme au Cap-Vert en 1994. Le CICR a aidé la Croix-Rouge du Cap-Vert à compléter son réseau radio, ce qui a permis aux sections de la Société nationale de toutes les principales îles de communiquer par radio HF avec son siège et avec la délégation régionale du CICR à Dakar.

GAMBIE

Après le coup d'Etat de juillet, le CICR a demandé à plusieurs reprises aux autorités la permission de visiter les personnes détenues à la suite du changement de gouvernement. Une tentative de coup d'Etat en novembre s'est soldée par de nouvelles arrestations. Les autorités ont permis deux fois au CICR de visiter des détenus. En juillet, des délégués ont enregistré 35 détenus, mais n'ont pu s'entretenir avec eux sans témoin. Début décembre, l'institution a finalement visité, conformément à ses critères habituels, 32 détenus dans la prison de Mile Two à Banjul et dans une caserne militaire.

GUINÉE-BISSAU

Le 15 décembre, les délégués du CICR ont visité 14 personnes détenues dans des bases militaires pour des raisons de sécurité, en relation avec le coup d'Etat avorté de mars 1993. Ces détenus avaient déjà été visités par le CICR en 1993.

Le CICR a aidé la Croix-Rouge de la Guinée-Bissau à organiser un cours de formation de secouristes et à maintenir son niveau de préparation aux situations d'urgence. A la fin de l'année, il a apporté son soutien à la campagne de lutte contre le choléra menée par la Société nationale.

MALI

En juin, des délégués du CICR ont visité 64 détenus de sécurité dans sept lieux de détention à Bamako, Kati, Segou et Djikoroni. Parmi eux se trouvaient des étudiants, arrêtés plus tôt dans l'année pour avoir participé à des manifestations, et des membres de l'ancien gouvernement. Un rapport de synthèse de ces visites a été remis au ministre de la Justice en novembre.

Le CICR s'est montré très préoccupé par des informations relatives à la détérioration de la situation dans le nord du Mali. En août, le délégué régional

EN 1994, LE CICR A:

- visité 32 détenus en Gambie;
- visité 14 détenus en Guinée-Bissau;
- visité 64 détenus au Mali.

s'est rendu en mission dans cette partie du pays et a noté la montée de la tension entre les groupes touareg et arabes, d'une part, et les forces armées, de l'autre. Une assistance médicale régulière a été fournie à l'hôpital de Gao, afin de lui permettre de soigner les personnes blessées à la suite de combats dans la région.

SÉNÉGAL

Après les violentes manifestations qui se sont déroulées à Dakar, le 16 février, et qui ont provoqué la mort de six policiers, le gouvernement a arrêté des dizaines de personnes et les a gardées en détention pendant une longue période. Le 15 avril, le CICR a proposé de visiter les personnes arrêtées pour avoir participé aux manifestations, ainsi que celles détenues pour des raisons de sécurité, y compris des membres de l'opposition. Un grand nombre des personnes arrêtées ont été libérées plus tard dans l'année. La délégation et le siège du CICR, à Genève, ont demandé à maintes reprises l'autorisation de visiter ces détenus mais, bien que le président du Sénégal ait donné son accord de principe, les discussions avec les autorités sur la procédure à suivre pour effectuer ces visites étaient encore en cours à la fin de l'année.

Le délégué régional s'est rendu régulièrement en Casamance pour suivre l'évolution de la situation dans cette région. Les affrontements armés et les incidents violents ont été moins nombreux que les années précédentes. Début novembre, le CICR, conjointement avec la Croix-Rouge sénégalaise, a déployé un programme d'assistance pour 2 600 déplacés et personnes qui regagnaient leur région d'origine et ne pouvaient cultiver leur terre avant la saison des pluies dans le département de Bignona (nord de la Casamance).

En mars, le CICR et la Croix-Rouge sénégalaise ont organisé un atelier de deux jours à l'intention de 20 hauts fonctionnaires du service pénitentiaire sénégalais. Les thèmes traités portaient notamment sur les mandats respectifs des composantes du Mouvement, les principaux problèmes rencontrés dans les lieux de détention et la nécessité d'une assistance sociale pour les détenus confrontés à des difficultés matérielles. La délégation a également collaboré au programme de préparation à des situations d'urgence, mené par la Société nationale, et à ses actions en faveur de la jeunesse.

LAGOS

Délégation régionale (Bénin, Ghana, Nigéria, Togo)

Les troubles au Ghana, au Nigéria et au Togo se sont calmés à la fin de 1994, bien que les causes profondes des diverses crises politiques fussent toujours présentes. Tout au long de l'année, la délégation régionale du CICR à Lagos a maintenu et renforcé ses contacts avec les acteurs politiques dans les

différents contextes. La diffusion du droit international humanitaire auprès des forces de sécurité est restée l'une de ses activités principales et a connu des développements positifs dans les quatre pays couverts. Une autre priorité a été d'aider les Sociétés nationales à améliorer leur préparation aux situations d'urgence.

La complexité de la situation au Nigéria a conduit le CICR à confier la responsabilité de ce seul pays à sa délégation régionale de Lagos à partir de début 1995, et à transférer la responsabilité pour le Bénin, le Ghana et le Togo à la délégation régionale d'Abidjan.

BÉNIN

Le CICR a financé six séminaires sur le droit de la guerre, auxquels il a participé, à l'intention de 120 officiers et 60 sous-officiers des forces armées béninoises, de la gendarmerie et de la police. L'un d'eux, qui s'est déroulé en décembre, a porté essentiellement sur les obligations et les responsabilités des Etats dans le domaine de l'application du droit international humanitaire. Les forces armées béninoises ont soutenu les efforts déployés par le CICR, afin d'obtenir la protection juridique de l'emblème de la croix rouge.

GHANA

En février 1994, une vague de violence ethnique, déclenchée par un différend portant sur le droit d'utilisation des terres, a déferlé sur une grande partie du nord du Ghana. Elle aurait fait plus de 1 000 morts et un nombre beaucoup plus important encore de blessés. Des centaines de villages ont été détruits, les récoltes brûlées et environ 150 000 civils déplacés. Le gouvernement central a déclaré l'état d'urgence dans le nord du pays et a déployé un détachement de l'armée, afin de restaurer l'ordre public et de coordonner les actions de secours mises en place par de nombreuses organisations non gouvernementales.

Le CICR a immédiatement envoyé de Lagos des secours d'urgence non alimentaires pour contribuer à couvrir les besoins de la Croix-Rouge du Ghana, qui avait lancé un programme d'assistance aux 20 000 personnes les plus vulnérables. La délégation régionale de Lagos a également dépêché une équipe chargée d'évaluer la situation et a coordonné une opération de secours conjointe de la Société nationale et du CICR, rendue possible grâce aux contributions des Sociétés nationales allemande, britannique et suisse.

L'état d'urgence a été levé fin août. Il s'en est suivi une période de calme relatif et la signature d'un accord de paix. Bien que la plupart des personnes déplacées eussent regagné leur foyer à cette date, les deux problèmes qui avaient été à l'origine des troubles — la représentation dans la *House of Chiefs* et les droits de propriété de la tribu minoritaire Konkomba — n'étaient pas résolus à la fin de l'année.

Le CICR a intensifié son soutien au programme de préparation à des situations d'urgence élaboré par la Société nationale et, avec la Croix-Rouge du Ghana, a lancé un vaste programme de diffusion destiné aux chefs traditionnels.

NIGÉRIA

La tension politique née de l'annulation des élections de 1993 s'est accrue lorsque le vainqueur présumé du scrutin, le chef Moshod Abiola, s'est proclamé président, le 12 juin 1994, et a été arrêté par les forces de sécurité puis accusé de trahison. Le 4 juillet, le principal syndicat du pays, le *Nigeria Labour Congress*, a lancé une grève nationale de soutien au chef Abiola. Celle-ci, qui a paralysé pratiquement tout le pays, a duré jusqu'au 17 août, date à laquelle le gouvernement a pris des mesures vigoureuses contre le mouvement pro-démocratique, les syndicats et la presse.

Pendant la grève générale et les troubles civils du mois d'août, la Croix-Rouge du Nigéria s'est activement employée à évacuer les blessés graves vers les hôpitaux privés, les hôpitaux d'Etat étant fermés en raison de la grève, et à dispenser une aide d'urgence à plusieurs dizaines de personnes.

Fin juin, la *National Constitutional Conference* a commencé ses travaux sur les modifications à apporter à la constitution. Toutefois, à la fin de l'année, les perspectives de changement profond semblaient minces. En effet, les recommandations de la Conférence, que l'on n'attendait pas avant 1995, devaient encore être approuvées par le nouveau *Provisional Ruling Council*, organe suprême du gouvernement, entièrement composé de militaires. De ce fait, aucune solution à la crise politique du pays n'était en vue fin 1994. Au contraire, les rivalités ethniques et/ou les revendications régionales représentaient un potentiel considérable de conflit. De plus, le pays se trouvait toujours confronté à de graves problèmes économiques, dont beaucoup ont été aggravés par la grève nationale en milieu d'année.

Lorsque des affrontements armés ont éclaté à cause d'un différend frontalier entre le Nigéria et le Cameroun en février, le CICR a rappelé aux deux gouvernements leur obligation de respecter le droit international humanitaire. La Croix-Rouge du Nigéria a distribué une aide non alimentaire à quelque 2 000 familles touchées par les combats dans la région, dont certaines avaient été déplacées et d'autres n'avaient pu pêcher pour des raisons de sécurité.

L'arrestation d'opposants politiques et leurs conditions de détention ont été soigneusement suivies, non seulement par le CICR, mais aussi par un certain nombre d'organisations nigérianes et étrangères de défense des droits de l'homme, ainsi que par la presse du pays. Aucune visite du CICR à ces détenus n'a été jugée nécessaire, mais la délégation a continué à suivre ces cas.

Coopération avec la Société nationale

L'importante superficie du Nigéria n'a pas permis au petit nombre d'expatriés à Lagos de satisfaire les besoins humanitaires de tout le pays. La délégation s'est donc beaucoup appuyée sur la Croix-Rouge du Nigéria. Le CICR a apporté son concours aux programmes de la Société nationale en matière de diffusion/information, de premiers secours et de préparation aux situations d'urgence. Quatre ambulances ont été remises en état et déployées dans les

Etats de Kaduna et de Lagos, et trois sections supplémentaires de la Société nationale ont été équipées de radios HF, portant à sept le nombre de stations.

Au cours de l'année, la Croix-Rouge du Nigéria a dû faire face à trois urgences majeures: les civils blessés ou tués dans les émeutes pendant la grève de juillet et août, les civils déplacés par le conflit frontalier de la péninsule de Bakassi et les victimes des terribles inondations de septembre.

Une évaluation a été faite par le CICR, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge du Nigéria, en mai, dans le but de conseiller la Société nationale sur les changements structurels à opérer.

Diffusion

Tout au long de 1994, le CICR a maintenu ses contacts avec les milieux décideurs civils et militaires, à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement. La diffusion du droit international humanitaire s'est encore intensifiée et a pris un caractère de plus en plus institutionnel. Des conférences régulières ont continué d'être données au *National War College* et au *Command and Staff College*, et d'autres devaient commencer à la *Nigerian Defence Academy* en 1995. Des programmes ont également été mis en place à l'intention du personnel militaire de la *Garrison Command* de Lagos et de la 82^e *Composite Division* de l'armée du Nigéria. Le contingent nigérian de la MINUAR* a reçu des informations des délégués du CICR avant de partir pour sa mission de maintien de la paix, et les jalons ont été posés, afin que de telles séances d'information deviennent systématiques pour tous les contingents de maintien de la paix de l'armée nigériane en partance. Des séances régulières d'information à l'intention des médias ont été organisées à la délégation régionale pour la presse, la radio et la télévision nationales.

TOGO

Après les luttes politiques et la violence qui avaient provoqué la mort de plus de 100 personnes en janvier, l'opposition a formé un nouveau gouvernement de coalition en février 1994, en présence d'observateurs internationaux. Toutefois, quelques semaines plus tard, le président a nommé le chef du parti qui avait récolté le moins de voix parmi les groupes de l'alliance d'opposition au poste de premier ministre. Ce dernier a immédiatement annulé l'alliance avec le parti d'opposition qui en avait recueilli le plus et a formé une nouvelle coalition avec le parti présidentiel, redonnant ainsi au président le contrôle total des affaires de l'Etat. Avec un président et un parlement démocratiquement élus, un gouvernement dûment constitué et la fin de la grève générale qui paralysait l'économie depuis 1993, les conditions étaient remplies pour que l'embargo commercial imposé par la communauté internationale soit levé,

* MINUAR: Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

malgré les réticences de certaines puissances. A partir de ce moment, l'activité des organismes d'assistance a lentement repris. Néanmoins, à la fin de 1994, la scène politique était encore loin d'être stable et les auteurs de la tentative de coup d'Etat de janvier, exilés au Ghana, restaient activement opposés au président.

Les événements de janvier, et la tension qui a régné jusqu'au milieu de l'année 1994 ont conduit le CICR à augmenter sa présence à Lomé. L'institution a fait une offre de services, afin de visiter quelque 150 détenus incarcérés en relation avec les troubles de janvier. Cependant, en dépit de demandes répétées, les autorités togolaises n'ont pas donné au CICR l'accès à ces personnes. En octobre et novembre, le CICR a organisé deux séminaires sur l'ordre public à l'intention de l'armée togolaise, de la police et de la gendarmerie.

Coopération avec la Société nationale

Conjointement avec la Croix-Rouge togolaise, la délégation régionale a organisé, pour les forces armées, des séances sur les premiers secours et les principes humanitaires fondamentaux, et a continué à renforcer la préparation de la Société nationale aux situations d'urgence, grâce à des exercices de simulation, notamment dans la région de Lomé. Ce type de préparation s'était révélé indispensable en janvier, lorsque les volontaires de la Société nationale avaient dû évacuer les blessés et les civils pris dans les combats.

Afrique centrale

BURUNDI

Des affrontements violents se sont poursuivis au Burundi en 1994. Au début de l'année, la nomination d'un nouveau président par l'Assemblée nationale a déclenché des problèmes politiques. Un certain nombre de partis d'opposition ont contesté l'amendement constitutionnel permettant à l'Assemblée nationale de procéder à cette nomination et ont porté l'affaire devant la Cour suprême. Le 29 janvier, le gouvernement a relevé les juges de la Cour suprême de leurs fonctions et, le lendemain, l'opposition appelait la population de Bujumbura à observer un couvre-feu. Des barricades ont été érigées dans toute la capitale et les rues sont restées désertes jusqu'au 2 février. Des maisons ont été incendiées, plus d'une centaine de personnes tuées et des dizaines d'autres blessées. Dans diverses parties de la ville, les combats interethniques ont débouché sur une séparation des deux ethnies principales, les Hutus et les Tutsis, chaque groupe se déplaçant respectivement vers des quartiers habités par des membres de sa propre ethnie.

Le 5 février, le nouveau président a prêté serment et, le 11, un nouveau gouvernement comprenant des représentants de tous les partis a été constitué.

EN 1994, LE CICR A:

- visité 1 028 détenus incarcérés dans des prisons et postes de police dans tout le pays;
- distribué 585 tonnes de secours non alimentaires à plus de 150 000 civils touchés par la violence;
- traité quelque 16 000 messages Croix-Rouge.



⊕ Délégation CICR

⊕ Présence CICR

Ce compromis n'a pas empêché que les heurts se poursuivent dans la capitale et dans certaines provinces, tandis que des combats à grande échelle entre des civils armés et les forces de sécurité éclataient dans certains quartiers de Bujumbura. Au milieu des affrontements, les équipes du CICR ont évacué les blessés vers les hôpitaux, apporté des soins immédiats aux cas les moins graves et fourni des médicaments et du matériel médical aux établissements de santé de la ville.

La mort du président, le 6 avril, a créé une crise constitutionnelle et a laissé le pouvoir vacant pendant plusieurs mois. Toutefois, un effort important a été accompli afin de calmer la population, et les chefs politiques et militaires ont fait des tournées dans le pays, exhortant les habitants à la modération et à la paix. Cette action a sans aucun doute beaucoup contribué à ce que les massacres du Rwanda ne se propagent pas de l'autre côté de la frontière. Toutefois, des flambées de violence ont continué d'éclater régulièrement jusqu'à la fin de l'année dans la capitale et dans les provinces, notamment dans le nord du pays. De nombreuses personnes ont été tuées ou blessées, le pillage s'est ré-

pandu et la panique générale a provoqué un vaste déplacement de civils.

Les discussions et les négociations politiques se sont poursuivies jusqu'au 6 octobre, date à laquelle un accord relatif à la constitution d'un nouveau gouvernement de coalition est intervenu. Entre-temps, les extrémistes des deux camps avaient renforcé leur position et durci leur ligne, rendant redoutable la tâche de la nouvelle administration. La confiance dans les institutions gouvernementales et le système juridique avait presque disparu et la population avait pris des positions de plus en plus extrêmes. Ce climat a renforcé le pouvoir des rumeurs et de la peur, qui auraient facilement pu déclencher une catastrophe majeure.

En décembre, la question de la nomination du nouveau président de l'Assemblée nationale a provoqué une crise politique au sein du nouveau gouvernement. Le mécontentement public au sujet du nouveau président s'est traduit par de violents combats de rue, qui se sont soldés par des centaines de blessés et des dizaines de morts. Le CICR a fourni du matériel médical d'urgence aux hôpitaux et la situation est restée très instable jusqu'à la fin de l'année.

Activités en faveur de la population civile

En 1994, le CICR a tenté d'être présent de manière visible et régulière dans autant d'endroits que possible au Burundi, dans l'espoir d'apporter une influence stabilisante. La délégation a fait tout ce qui était en son pouvoir pour apaiser la tension, encourager la modération et promouvoir les valeurs humanitaires. Elle a parfois dû jouer le rôle d'intermédiaire neutre entre des parties divisées par la haine ou la méfiance.

Au début de l'année, une assistance matérielle a été fournie aux civils déplacés par la violence interne et aux personnes qui rentraient dans leur foyer après avoir vécu en tant que réfugiés dans des pays voisins, notamment au Rwanda. Le CICR a essentiellement distribué des articles comme des marmites, du matériel pour construire des abris, des couvertures, des jerrycans, des semences et des outils, car les besoins alimentaires étaient couverts par le PAM*. A partir d'avril, la délégation de Bujumbura est devenue une base logistique centrale pour l'opération du CICR au Rwanda, envoyant à intervalles réguliers d'avril à octobre du personnel, du matériel médical et des vivres. En novembre, de nouvelles distributions de secours non alimentaires ont eu lieu dans diverses provinces du Burundi. Une évaluation détaillée des besoins humanitaires a été entreprise à la fin de l'année, afin de déterminer quelle orientation le programme d'assistance devrait prendre à l'avenir.

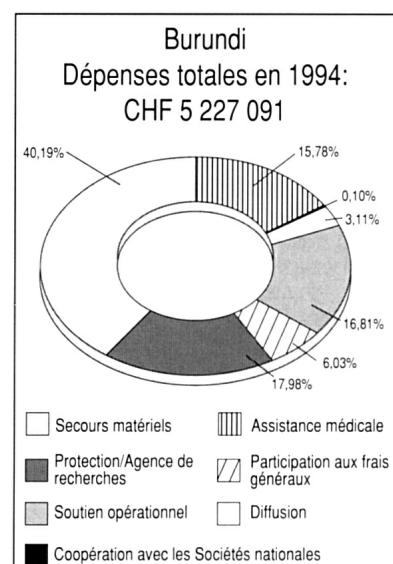
Activités en faveur des détenus

Le nombre des détenus visités par le CICR au Burundi s'est fortement accru en 1994. Alors qu'au début de l'année, seuls 27 relevaient du mandat de l'institution, en décembre, 806 étaient régulièrement visités dans 30 lieux de détention contrôlés par le ministère de la Justice, l'armée, la police et la gendarmerie. Pendant l'année, 1 028 prisonniers ont été visités au total. Ils ont été examinés par le personnel médical du CICR, qui a suivi l'état de santé des détenus soumis à un traitement hospitalier et a fourni des médicaments et du matériel médical à certains dispensaires de prisons.

Agence de recherches

Au début de l'année, la plupart des activités de recherches de la délégation étaient liées aux réfugiés burundais vivant au Rwanda ou en Tanzanie. Après les massacres perpétrés au Rwanda en avril, la situation a radicalement changé: de nombreux réfugiés burundais sont rentrés dans leur pays et un nombre encore plus grand de réfugiés rwandais ont afflué dans le nord du Burundi. Le CICR a ouvert des bureaux de recherches dans les huit camps de réfugiés rwandais installés dans cette région. Il a traité au total 500 messages Croix-Rouge par semaine.

* PAM: Programme alimentaire mondial.



Le CICR a enregistré des enfants rwandais non accompagnés et supervisé les enregistrements effectués par des organisations non gouvernementales dans les camps de réfugiés, ainsi que par des organisations évacuant les enfants vers d'autres pays. Le CICR a centralisé les données dans sa délégation régionale de Nairobi. Plus de 5 000 enfants ont été enregistrés au Burundi.

Activités médicales

Au cours des troubles qui ont eu lieu à Bujumbura et dans les provinces tout au long de l'année, le CICR a évacué les blessés vers les hôpitaux et fourni des médicaments et du matériel médical aux établissements de santé où des blessés étaient soignés. L'équipe chirurgicale du CICR a continué de travailler à l'hôpital de Kibuye jusqu'au 19 janvier, effectuant 44 opérations. Les secours médicaux envoyés de Nairobi et de Genève pour l'opération d'urgence du CICR au Rwanda ont transité par la délégation de Bujumbura.

Diffusion

En 1994, le CICR a suivi de près l'évolution de la situation dans le pays et est régulièrement entré en contact avec les autorités, afin de les convaincre de la nécessité d'assurer la protection des civils dans les régions soumises à la violence. Il a également tenté de faire prendre conscience de l'importance d'une telle protection aux principaux responsables politiques et au grand public.

La délégation a lancé un programme spécial de diffusion visant à mettre un terme à l'escalade de la violence et à faire parvenir au peuple burundais un message de tolérance. Les premiers mois de l'année ont été consacrés à la préparation d'une *Déclaration pour des normes de comportement humanitaire: un minimum d'humanité en situation de violence interne*. En s'appuyant sur le droit international humanitaire et les principes humanitaires, un groupe d'une vingtaine de volontaires burundais, encouragés par le CICR, a entrepris de rédiger cette déclaration, qui a été conçue pour la situation spécifique du Burundi. Le texte a utilisé des proverbes traditionnels locaux pour souligner la nécessité de respecter les principes humanitaires en tout temps et en toutes circonstances. Il a été présenté en juillet, lors d'une manifestation réunissant 600 personnes, dont les plus hautes autorités gouvernementales, des évêques, des dirigeants politiques, des représentants de différents secteurs de la société burundaise, ainsi que des représentants des Nations Unies et de l'OUA*. Cette présentation a marqué le lancement d'un important programme de diffusion visant à encourager la réconciliation, à tous les niveaux, de la société burundaise. Des chansons et des spots radio ont été produits pour une campagne devant être diffusée par les médias.

* OUA: Organisation de l'Unité africaine.

Le CICR a également contribué à la production d'une pièce de théâtre illustrant les principes du comportement humanitaire. Après une première représentation à Bujumbura, cette pièce a fait une tournée dans les provinces environnantes et a été très appréciée du public. En outre, plusieurs séances de diffusion ont été organisées dans des écoles et des universités, afin de faire mieux connaître les objectifs et les activités du CICR. Un dossier pédagogique sur le droit international humanitaire a été parachevé et un enseignement sur ce sujet a commencé à être dispensé aux forces armées.

RWANDA

Les activités humanitaires menées par le CICR au Rwanda en 1994 peuvent se diviser en deux périodes distinctes: le premier trimestre et le reste de l'année. Au début de l'année, une grande agitation a été observée dans les milieux politiques, la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha se heurtant à des retards et à une certaine résistance. La tension a régné, ponctuée par des assassinats politiques. De janvier à mars, les activités du CICR ont été marquées par deux faits importants: la fin de la distribution de nourriture à quelque 600 000 personnes déplacées qui étaient retournées dans leur foyer, dans la zone démilitarisée, et le lancement d'un programme d'aide en faveur des personnes déplacées, dont le nombre s'élevait à 40 000 fin mars, qui rentraient dans la zone contrôlée par le FPR* dans le nord du pays. La communauté internationale a été profondément ébranlée lorsque le président a été tué, le 6 avril, dans un accident d'avion¹ et qu'une horrible vague de massacres a ensuite déferlé sur le pays, anéantissant des centaines de milliers de civils.

Des groupes armés de miliciens conduits par des politiciens extrémistes ont entrepris d'éliminer systématiquement quiconque ne soutenait pas leur cause, principalement les personnes appartenant à la minorité tutsie, mais aussi des Hutus modérés. Le premier ministre a été exécuté dans les premiers jours des violences, avec les soldats des Nations Unies qui le gardaient. D'autres membres modérés du gouvernement n'ont pas tardé à subir le même sort. La capitale, Kigali, a sombré dans le chaos: tueries, pillage généralisé et anarchie sont devenus le lot quotidien. Le CICR a immédiatement pris la décision de rester et de mettre sur pied des soins chirurgicaux d'urgence pour les survivants des massacres, tandis que tous les autres expatriés fuyaient le pays. Situés au cœur de la zone de combat, la délégation et l'hôpital du CICR à Kigali ont subi des tirs d'obus à plusieurs reprises, et un certain nombre de patients et de membres du personnel ont été tués.

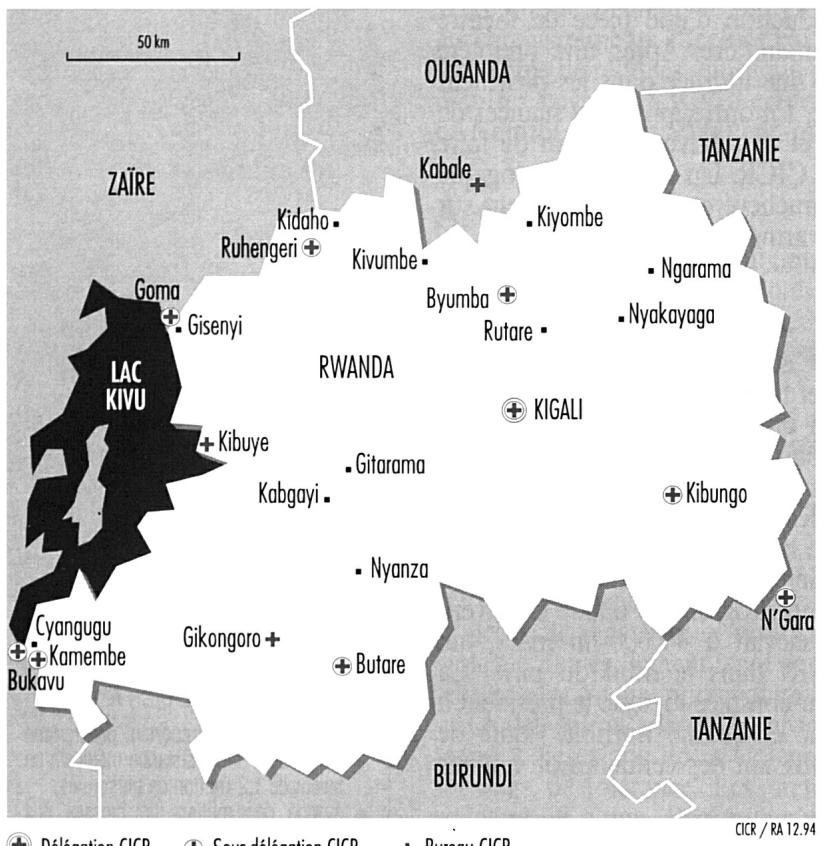
Alors que des vagues de massacres balayaient les parties du pays contrôlées par le gouvernement, le FPR reprenait le conflit armé interne. Le 8 avril, il

EN 1994, LE CICR A:

- mené à bien un important programme de secours et d'assistance médicale en faveur de 1,2 million de personnes;
- évacué des milliers de blessés des rues de Kigali, avec la Croix-Rouge rwandaise, et admis 2 700 patients dans ses hôpitaux chirurgicaux d'urgence à Kigali, Kabgayi et Goma;
- acheminé pour 5 millions de francs suisses de secours médicaux destinés à ses hôpitaux et à d'autres établissements de santé;
- fourni pour 2 millions de francs suisses d'équipement pour les travaux relatifs à l'eau et à l'assainissement;
- traité plus de 100 000 messages Croix-Rouge;
- enregistré 38 000 enfants qui avaient perdu la trace de leur famille dans le chaos;
- enregistré près de 16 000 personnes détenues en relation avec le conflit, dans 62 lieux de détention;
- distribué 89 000 tonnes de nourriture et d'autres articles de base.

* FPR: Front patriotique rwandais.

¹ Le président du Burundi et le président du Rwanda ont tous deux été tués lorsque l'avion à bord duquel ils voyageaient a été abattu, alors qu'il allait atterrir à l'aéroport de Kigali.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

+ Bureau CICR

lançait une offensive militaire depuis le territoire qu'il contrôlait déjà dans le nord et avançait progressivement vers le sud pour finir par dominer l'ensemble du pays. Outre les vastes mouvements de population déclenchés par les massacres, l'avance du FPR a provoqué le déplacement d'une grande partie de la population rwandaise, qui s'élevait à quelque sept millions de personnes avant avril. Le CICR a répondu aux nouveaux besoins en déployant des ressources logistiques et budgétaires d'une ampleur telle que l'action menée au Rwanda est devenue sa plus vaste opération de secours dans le monde en 1994.

A la fin de l'année, quelque deux millions de réfugiés rwandais vivaient encore dans des camps de l'autre côté de la frontière avec le Zaïre, la Tanzanie et le Burundi, et 500 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays n'avaient pas encore regagné leur foyer.

Protection de la population civile

L'une des principales raisons d'être du CICR est la protection des civils en période de conflit armé; le fait que les

délégués du CICR soient restés sur place pendant les massacres du Rwanda a sans aucun doute contribué à sauver de nombreuses vies. Quelque 50 000 personnes rassemblées dans des poches autour de Kigali et d'autres villes ont notamment bénéficié de cette protection; elles ont été régulièrement visitées par les délégués, qui leur ont apporté de la nourriture et d'autres produits indispensables. Il n'empêche que le nombre de pertes en vies humaines relativise ce chiffre impressionnant au départ: avec probablement un million de Rwandais morts, il est clair que le travail de protection du CICR n'a eu qu'une efficacité très limitée.

Le deuxième trimestre 1994 a marqué la disparition de tout respect de la vie et de la dignité humaines au Rwanda. Les civils ont délibérément fait l'objet d'un génocide organisé et des hommes, des femmes et des enfants ont été massacrés dans des proportions horribles. Des atrocités ont été commises, parfois dans un mépris flagrant de l'emblème de la croix rouge. Le 14 avril, des miliciens armés ont arrêté des ambulances de la Croix-Rouge en route pour l'hôpital et ont tué les patients qui se trouvaient à l'intérieur; des enfants ont

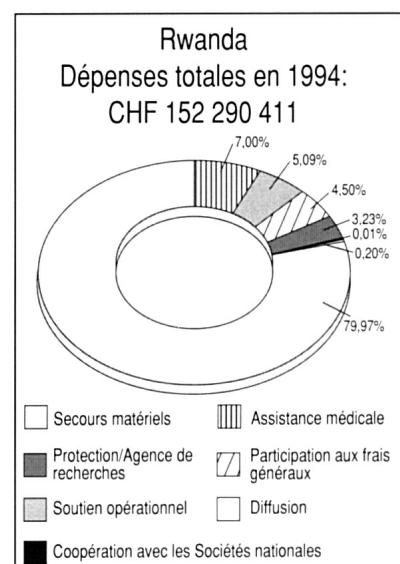
été massacrés à l'orphelinat de Butare, le 1^{er} mai, et l'hôpital central de Kigali a subi des tirs d'obus le 18 mai.

Les délégués du CICR ont établi ou maintenu des contacts avec le plus grand nombre possible d'interlocuteurs, tant militaires que civils. Ils n'ont cessé d'exhorter les autorités encore en place à mettre fin au génocide et de leur rappeler leurs responsabilités. L'accent a notamment été mis sur la protection des groupes de personnes très vulnérables, qui s'étaient réfugiées dans des lieux tels que le stade Amahoro, l'église de la Sainte-Famille, l'hôtel des Mille Collines (tous trois situés à Kigali), Kabgayi ou le stade de Cyangugu. Les délégués du CICR ont visité ces groupes de personnes terrifiées chaque fois que les conditions de sécurité le permettaient, leur apportant une aide matérielle et médicale et contribuant ainsi à leur survie. De plus, la délégation de Kigali a diffusé son message de neutralité et d'impartialité sur les ondes de la radio locale, essayant d'atteindre tous les groupes armés. Des démarches écrites ont également été faites et un mémorandum sur le respect du droit international humanitaire a été remis à toutes les parties concernées. Après la chute de l'ancien gouvernement et la proclamation d'un cessez-le-feu par le FPR, le CICR a continué de suivre la situation de près. Il a rappelé aux autorités, lorsque cela s'avérait nécessaire, leur devoir de garantir le respect des droits fondamentaux des civils et a attiré leur attention sur les cas de violation de ces droits.

Activités en faveur de la population civile

Dès le début des effusions de sang au Rwanda, le CICR est intervenu rapidement, afin de pouvoir réagir sur une grande échelle. Les délégations de Bujumbura et Nairobi sont devenues des centres névralgiques pour l'opération de secours et des bureaux ont été créés à N'gara, de l'autre côté de la frontière tanzanienne, et à Kabale, en Ouganda. Entre-temps, de nouveaux expatriés ont été envoyés au bureau du CICR à Goma (nord-est du Zaïre), qui avait été établi plus d'un an auparavant pour suivre la situation dans le Nord-Kivu, et un nouveau bureau a été ouvert à Bukavu, dans le Sud-Kivu. La mobilisation a également été massive au siège de l'institution, à Genève, et les Sociétés nationales ont rapidement envoyé une aide importante, fournissant un tiers du personnel expatrié nécessaire.

Des centaines de milliers de personnes fuyant les massacres, les terres et les récoltes ont été abandonnées et la nourriture est devenue rare. L'accès à l'eau potable a également constitué un problème majeur pour les personnes déplacées. Le CICR a fait son possible pour distribuer des rations alimentaires d'urgence. Toutefois, les personnes continuant de se déplacer, notamment pendant les premières semaines de la crise, cette tâche s'est avérée extrêmement difficile dans certaines régions. Néanmoins, une aide importante a été rapidement distribuée, particulièrement dans les régions du centre et du nord, ainsi que dans le sud-ouest du pays. Fin juin, le CICR avait distribué quelque 6 000 tonnes de nourriture à près d'un demi-million de personnes. Un avion



cargo Iliouchine, auparavant utilisé pour le programme d'assistance en Bosnie-Herzégovine, a été transféré directement à l'opération du Rwanda. Enfin, quatre avions et plus de 130 camions ont été utilisés pour mener à bien les divers programmes d'assistance du CICR dans tout le pays. En septembre, ceux-ci ont atteint leur point culminant avec 1,2 million de bénéficiaires.

Afin de réduire la dépendance de la population à l'égard de la nourriture fournie par les organisations humanitaires, le CICR a organisé une distribution de semences pour près de 200 000 familles (plus d'un million de personnes) dans l'ensemble du pays. A la fin de l'année, 1 935 tonnes de semences et 100 000 houes avaient été remises à la population. Dans le même temps, 7 700 tonnes supplémentaires de rations alimentaires étaient distribuées pour s'assurer que les semences ne seraient pas mangées. L'institution espérait ainsi que la prochaine récolte, début 1995, produirait suffisamment de nourriture pour que la population puisse retrouver un certain degré d'indépendance, ce qui permettrait également de réduire le besoin d'aide alimentaire.

N'gara (Tanzanie)

En quelques jours vers la fin avril, des centaines de milliers de Rwandais ont franchi la frontière tanzanienne. Le CICR a immédiatement commencé à distribuer une première cargaison de vivres à 220 000 de ces réfugiés, car les organisations qui se trouvaient sur place et qui étaient spécifiquement mandatées pour assister les réfugiés n'étaient pas encore opérationnelles. La nourriture a été distribuée avec l'aide précieuse de la Croix-Rouge rwandaise et de la Croix-Rouge de Tanzanie. Plus tard, lorsque d'autres organisations ont été en mesure d'aider les réfugiés, le CICR a progressivement cessé ses activités de secours à N'gara, pour concentrer ses efforts sur la diffusion, la recherche de personnes (en particulier l'enregistrement des enfants non accompagnés) et les activités à l'intérieur du Rwanda.

Une fois la frontière ouverte aux convois humanitaires mi-juin, la nourriture a été régulièrement transportée via le bureau du CICR à N'gara vers différentes parties du Rwanda, y compris le sud-est et certaines régions du nord.

Nord du Rwanda

Mi-février, les 500 000 personnes déplacées en 1993 qui avaient regagné leur foyer dans la zone démilitarisée, séparant les troupes gouvernementales et les forces du FPR, avaient atteint un niveau acceptable d'autosuffisance. Le CICR a donc mis un terme à son programme d'assistance et de réinstallation pour ces personnes, bien qu'une distribution de vivres supplémentaire ait eu lieu en mars pour les habitants de six municipalités de la région de Byumba.

A partir de janvier, un flot régulier de personnes déplacées a commencé à retourner dans la zone contrôlée par le FPR dans le nord du Rwanda. Fin mars, 40 000 avaient répondu à l'appel au retour lancé par le FPR et bénéficiaient d'un programme d'assistance alimentaire, non alimentaire et agricole, mis sur pied par le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique.

Après les événements d'avril, un nouveau bureau à Kabale, dans le sud de l'Ouganda, a permis d'avoir accès au nord du Rwanda. Mi-juin, une évaluation, menée par un nutritionniste du CICR dans le nord et le sud-est du Rwanda, a révélé que les rations de nourriture qui avaient été distribuées à l'origine étaient insuffisantes. Elles ont donc été considérablement augmentées.

Goma (Zaïre)

Lorsque plus d'un million de Rwandais ont franchi la frontière du Zaïre et déferlé dans le Nord-Kivu mi-juillet, la ville frontalière de Goma, au Zaïre, s'est trouvée submergée par un afflux d'arrivants. Le CICR travaillait dans cette ville depuis le milieu de 1993 en relation avec les troubles du Nord-Kivu et, mi-juin 1994, avait transformé son bureau en une base logistique pour ses opérations de secours d'urgence à l'intérieur du Rwanda. Plus de 1 000 tonnes de nourriture ayant déjà été stockées à Goma à cet effet, le CICR a pu commencer immédiatement les distributions de nourriture, avec l'aide de la Croix-Rouge rwandaise. En effet, les organisations qui étaient sur place et qui avaient pour mandat spécifique d'assister les réfugiés n'étaient pas encore opérationnelles. Par la suite, le CICR a fait parvenir davantage de secours par avion. En août, l'institution a transféré la responsabilité de ses distributions de secours à Goma à des Sociétés nationales et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En juillet, le CICR a commencé à fournir du matériel médical à l'hôpital de Goma et a établi une autre installation d'urgence dans le stade pour soigner les blessés. Une équipe chirurgicale, envoyée à Goma afin de travailler dans ce nouvel établissement, a effectué 80 interventions la première semaine de son arrivée.

Agence de recherches

Au début de l'année, l'Agence de recherches a concentré ses activités sur les Burundais réfugiés au Rwanda et sur les Rwandais réfugiés en Ouganda. Lorsque les massacres ont commencé, les mouvements continuels de population dans tout le pays ont rendu quasiment impossibles les activités de recherches de personnes. L'acheminement des messages Croix-Rouge à l'intérieur du Rwanda était tout aussi difficile. De plus, le travail de recherches aurait pu mettre en danger les personnes recherchées. Néanmoins, l'Agence a pu accepter des messages familiaux destinés à des personnes se trouvant hors du Rwanda. En outre, le CICR a établi une liaison téléphonique à Kigali au début des violences, permettant à des centaines de familles à l'étranger d'obtenir des nouvelles de leurs proches vivant dans la capitale.

Lorsque des centaines de milliers de Rwandais ont fui dans les pays voisins, le CICR a installé un réseau de messages Croix-Rouge dans les camps de réfugiés en Tanzanie, au Burundi et au Zaïre.

La communauté internationale prenant conscience de la situation au Rwanda, un certain nombre d'organisations, fortement appuyées par les

médias, ont commencé à évacuer des enfants non accompagnés vers d'autres pays. L'Agence de recherches du CICR est intervenue pour servir de banque de données centrale pour les informations concernant ces enfants et, dans une déclaration commune avec l'UNICEF, le HCR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'institution a souligné la nécessité d'enregistrer correctement les enfants. En effet, beaucoup n'étaient pas orphelins, mais avaient simplement été séparés de leurs parents et les retrouveraient un jour. Un nombre considérable d'enfants transférés à l'étranger n'avaient pas du tout été enregistrés.

Le personnel du CICR a été déployé au Rwanda et dans les pays voisins pour enregistrer les enfants dans les centres d'accueil, les hôpitaux, les églises et les camps de personnes déplacées ou de réfugiés. La banque centrale de données a été installée à Nairobi, où deux équipes se sont relayées 24 heures sur 24 pour entrer les données sur ordinateur. A la fin de l'année, 37 000 enfants non accompagnés avaient été enregistrés, en collaboration avec le HCR, l'UNICEF et des organisations non gouvernementales.

Activités médicales

Dès le début des massacres, le 6 avril, l'équipe du CICR à Kigali s'est mise au travail avec la Croix-Rouge rwandaise, essayant d'enlever tous les cadavres qui se trouvaient dans les rues, afin d'éviter la propagation des maladies. Un premier convoi du CICR, rapidement envoyé de Bujumbura, est arrivé à Kigali le 13 avril, acheminant 25 tonnes de matériel médical, provenant pour l'essentiel de la Croix-Rouge de Belgique, ainsi que du personnel supplémentaire dépeché par le CICR et MSF-France*. Au début, les besoins médicaux ont été couverts par l'hôpital central de Kigali, que le CICR a immédiatement approvisionné en secours médicaux urgents. Mais très vite, cet établissement a été submergé et le CICR a installé un hôpital chirurgical d'urgence dans des locaux voisins de sa délégation. Cette unité a fonctionné en tandem avec l'hôpital central de Kigali, traitant les combattants et les civils qui avaient survécu à leurs blessures. L'équipe de MSF a travaillé sous l'emblème du CICR avec une équipe de l'institution, qui comprenait du personnel mis à disposition par les Croix-Rouges britannique et néerlandaise. Toutefois, la milice a fait régner une telle terreur dans les rues que de nombreuses personnes ont eu peur de se rendre dans l'un ou l'autre de ces hôpitaux pour se faire soigner et, en l'absence de traitement, ont succombé.

Le 12 mai, le CICR a ouvert un hôpital d'urgence et une sous-délégation à Kabgayi, près de Gitarama, où quelque 200 000 personnes déplacées avaient cherché refuge. L'hôpital de Kabgayi a ensuite été transféré à Nyanza pour des raisons de sécurité, lorsque le FPR a pris Gitarama. Début juillet, l'hôpital et la sous-délégation du CICR à Nyanza ont de nouveau dû être déplacés pour des

* MSF-France: Section française de Médecins sans frontières.

raisons de sécurité, cette fois à Rilima, dans la région de Bugesera. Le 19 mai, un convoi du CICR qui se rendait de Kigali à l'hôpital de Kabgayi a été attaqué et le coordinateur médical de l'institution au Rwanda a été blessé. Il a été opéré à l'hôpital du CICR à Kigali.

Dans plusieurs parties du pays, les équipes sur le terrain ont fourni des médicaments et du matériel médical, tout le long de l'année, aux établissements de santé encore ouverts, y compris aux postes de santé du camp de Nyarushishi, près de Cyangugu. A la suite de la fermeture de l'hôpital central de Kigali, vers la fin mai, la délégation de Kigali a commencé à apporter son concours à l'hôpital Roi Faycal dans le quartier est de la ville, contrôlé par le FPR, en lui fournissant des secours médicaux et en réparant les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le CICR a ouvert un bureau dans l'hôpital et y a maintenu une présence permanente, cependant qu'une équipe de MSF-International venait chaque jour pratiquer des interventions chirurgicales.

Situés en plein sur la ligne de front, la délégation du CICR et l'hôpital chirurgical ont subi des tirs à diverses reprises. Le 24 juin, après que sept patients eurent été tués sur le coup et plusieurs autres blessés, la délégation a lancé un nouvel appel aux parties belligérantes, leur demandant de respecter l'emblème de la croix rouge. La délégation a tenté plusieurs fois d'évacuer les patients vers l'hôpital Roi Faycal, loin des combats et, vers la fin juin, 107 ont pu être transférés. Début juillet, lorsque le FPR a pris le contrôle de Kigali, l'arrêt des combats a permis de répartir également les patients entre l'hôpital du CICR et l'établissement Roi Faycal.

Comme d'autres organisations commençaient à travailler au Rwanda et dans les pays alentours, le CICR a pu réduire ses activités médicales: il a cessé de soutenir l'hôpital de Goma fin août et a fermé son hôpital à Kigali en septembre. Toutefois, il a continué à distribuer des médicaments et d'autres fournitures médicales à des hôpitaux, des centres de santé et des dispensaires dans tout le pays jusqu'à la fin de l'année.

Eau et assainissement

D'emblée, l'objectif du programme «eau et assainissement» du CICR au Rwanda a été double: premièrement, enrayer l'apparition de maladies dans les camps pour personnes déplacées et, deuxièmement, réhabiliter les principales usines de traitement de l'eau du pays.

A Kigali, un système d'urgence d'approvisionnement en eau a été installé pour l'hôpital Roi Faycal et l'approvisionnement de l'hôpital chirurgical du CICR a été amélioré. Six réseaux de distribution du pays, alimentés par gravité, ont été réparés ou perfectionnés et plusieurs installations protégeant des sources ont été améliorées, afin de pouvoir fournir de l'eau aux nombreuses personnes déplacées. Des systèmes entièrement neufs de protection des sources ont dû être construits dans les camps de Mukarange, Manyagiro et Tabagwe.

Au total, 10 camps pour près de 250 000 personnes déplacées ont été équipés de systèmes d'urgence de distribution d'eau et du matériel a également été fourni pour la construction de latrines.

Le travail de réhabilitation des principales stations de traitement et de distribution d'eau du pays (Kigali, Gisenyi, Ruhengeri, Cyangugu, Gitarama, Butare, Gikongoro, Kabgayi et Kibuye) a surtout consisté à aider le peu de personnel restant à maintenir ou reprendre la production. Le CICR a apporté sa compétence technique, payé le personnel et fourni plus de 300 tonnes de sulfate d'aluminium, 50 tonnes de chlore, 300 tonnes de chaux, des pièces détachées, du carburant, des générateurs de secours et de l'équipement comme des postes à souder autonomes.

Des camions-citernes ont apporté 60 000 litres d'eau par jour dans dix orphelinats et postes de santé de Kigali, jusqu'à ce qu'il soit possible de réparer le système de distribution. En outre, les lignes électriques entre Ruhengeri et Gisenyi ont été réparées par une équipe d'Electrogaz avec l'assistance directe du CICR: l'approvisionnement en électricité de l'usine de traitement de l'eau et des principales parties de la ville de Gisenyi a été rétabli.

Dans le sud-ouest du Rwanda, la première tâche a consisté à terminer un système d'adduction gravitaire de 4,5 km qui fournissait de l'eau au camp de Nyarushishi (10 000 personnes déplacées). Le CICR a ensuite mené des évaluations continues, afin de surveiller la situation dans les autres camps entre Cyangugu et Gikongoro. Après le départ de l'armée française, les ingénieurs du CICR ont effectué des travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans cinq camps au sud de Gikongoro, accueillant environ 65 000 personnes déplacées. La population des camps a été exhortée à respecter les principes élémentaires d'hygiène, afin de réduire la propagation des maladies.

Dans les zones rurales du nord-ouest du Rwanda, 12 systèmes d'adduction gravitaires ont été remis en état et une nouvelle source a été protégée, fournissant 69 points d'eau supplémentaires à la population locale et un approvisionnement en eau potable à six centres de santé locaux. A la fin de l'année, des activités similaires ont été lancées dans le sud-est du pays.

Les systèmes d'approvisionnement en eau de huit prisons ont également été réparés, fournissant de l'eau potable aux détenus qui étaient par ailleurs encouragés à suivre les règles élémentaires d'hygiène, afin d'éviter la propagation des maladies dans les prisons. A la fin de l'année, le CICR négociait la délégation des projets d'eau et d'assainissement pour 1995 à diverses Sociétés nationales.

Activités en faveur des détenus

Fin mars, 136 prisonniers au Rwanda relevaient encore du mandat du CICR, la plupart ayant été arrêtés au cours de manifestations politiques. Jusqu'aux événements d'avril, le CICR s'est vu accorder l'accès à pratiquement tous les centres de détention et a effectué 20 visites. Une fois le nouveau

gouvernement en place, en juillet, la délégation a négocié avec les nouvelles autorités pour obtenir l'accès à toutes les personnes arrêtées, quel que soit leur lieu de détention. A la fin de l'année, elle avait enregistré quelque 16 000 personnes incarcérées en relation avec le conflit. De nombreux détenus ont pu envoyer des messages Croix-Rouge à leur famille et ont reçu des articles comme des couvertures, du savon et des assiettes. Compte tenu du caractère unique de la situation dans le pays et des conditions difficiles rencontrées dans plusieurs lieux de détention, le CICR a lancé un programme spécial en octobre, afin de fournir la nourriture nécessaire à tous les prisonniers. L'institution s'est tout particulièrement attachée à ce que les détenus reçoivent un traitement médical adéquat: les infirmières du CICR ont amélioré les conditions d'hygiène et créé des dispensaires dans les prisons, et un programme d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau a été réalisé (voir *Eau et assainissement*).

Diffusion

Au début de l'année, les efforts de diffusion ont été axés sur l'incorporation du droit international humanitaire dans le programme de formation des forces armées du Rwanda. Au premier trimestre, quelque 3 000 soldats ont assisté à des séances de diffusion organisées par le CICR dans des camps militaires de tout le pays. Une séance a également été organisée à l'intention des officiers du bataillon belge de la MINUAR*, pour leur expliquer les activités et le mandat du CICR et réaffirmer les principes du droit international humanitaire.

En 1993, la délégation avait organisé une réunion, composée de représentants de divers groupes sociaux, qui avait pour but de parvenir à un accord sur un ensemble de règles humanitaires universellement applicables, susceptibles d'accroître le respect de la vie et de la dignité humaines. Malheureusement, il est clairement apparu, en avril, que cette méthode était vouée à l'échec, car la philosophie exactement opposée prédominait dans l'ensemble du pays. Dès lors, le CICR a abandonné ses activités traditionnelles de diffusion au profit d'appels demandant directement aux parties d'épargner les civils (voir sous *Protection de la population civile*).

Après la prise de contrôle du pays par le FPR et l'installation d'un nouveau gouvernement en juillet, le CICR s'est trouvé confronté à un nouveau défi: convaincre toutes les parties concernées de la nécessité de respecter les principes humanitaires en cas de nouvelles violences. Les hostilités avaient cessé, mais un climat d'instabilité continuait de régner, des actes de violence étaient constatés et le risque de nouveaux combats était bien réel. Il était par conséquent absolument vital de lancer un vaste programme de diffusion du droit international humanitaire pour tenter de restaurer une certaine confiance parmi la population.

* MINUAR: Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.



KINSHASA Délégation régionale (Congo, Zaïre)

CONGO

La violence extrême qui a embrasé le Congo en 1993 s'est considérablement apaisée en 1994, même si la capitale, Brazzaville, est restée divisée selon des «frontières» ethniques correspondant aux clivages politiques de la ville. En février 1994, le conflit armé interne a pris fin et il semblerait que les différents mouvement politiques aient fait un effort concerté pour restaurer l'ordre. Cependant, des miliciens lourdement armés contrôlaient toujours les limites de leurs districts respectifs et la tension continuait, à des degrés divers, à imprégner la vie quotidienne dans la capitale. Dans un effort visant à résoudre le problème d'une société divisée, dominée par des milices armées, et qui empêchait tout retour à la normale dans le pays, une Commission parlementaire pour la paix a été créée et un forum pour la restauration d'une culture de la paix a été organisé par

le gouvernement et l'UNESCO à Brazzaville.

Tôt dans l'année, le CICR a reçu l'autorisation de visiter les détenus de sécurité aux mains de toutes les parties, mais ces visites ne se sont jamais matérialisées, aucune personne de cette catégorie n'ayant été signalée. En revanche, d'autres activités du CICR ont été menées, comme la fourniture de médicaments et de matériel médical à des dispensaires de la capitale, la formation d'équipes de secouristes de la Société nationale et le soutien aux programmes de diffusion de la Croix-Rouge congolaise.

Profitant au maximum du calme relatif qui a régné après février, les délégués ont contacté les autorités et les quatre milices contrôlant la capitale, afin de mettre en route un programme de diffusion. Celui-ci visait à inciter tous les combattants à respecter les principes élémentaires du droit de la guerre, et plus particulièrement les civils, qui étaient souvent la cible de la violence. Un premier séminaire de droit international humanitaire a été organisé à l'intention des forces de sécurité, du 22 au 25 mars.

EN 1994, LE CICR A:

- traité plus de 5 000 messages Croix-Rouge;
- visité 152 personnes incarcérées au Zaïre pour des raisons de sécurité de l'Etat et fourni une assistance matérielle à plus de 2 000 détenus;
- fourni régulièrement des médicaments et du matériel médical à des hôpitaux et des dispensaires de Brazzaville;
- distribué plus de 5 700 tonnes de vivres et d'autres secours à plus de 80 000 personnes déplacées dans la région du Shaba.

ZAÏRE

La diversité ethnique de certaines régions du Zaïre est restée une source de haine et de violence en 1994. L'expulsion du Shaba d'une grande partie de la communauté kasaïenne en 1992, ajoutée à la tension entre la communauté banyarwandaise et la population indigène dans le Nord-Kivu en 1993, avait laissé des centaines de milliers de personnes déplacées avec un besoin urgent d'assistance. Certaines vivaient encore dans des conditions extrêmement précaires en 1994. La région du Kivu a été encore davantage déstabilisée par l'arrivée d'environ 1,5 million de réfugiés rwandais dans le Nord- et le Sud-Kivu en juin 1994.

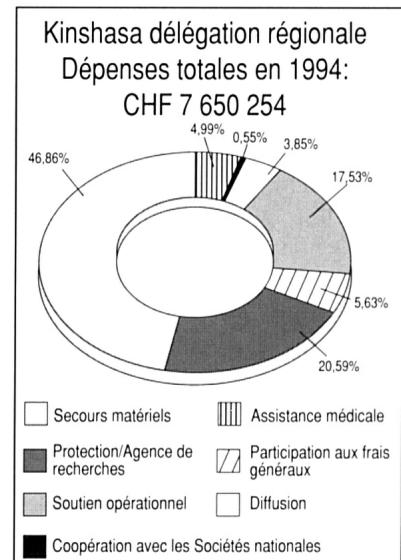
La situation politique est restée complexe, même après la formation d'un nouveau gouvernement en juillet. Cela a exacerbé la crise socio-économique et, par conséquent, aggravé les conditions de vie de la population. Toutefois, le pays a, d'une certaine manière, réussi à éviter l'effondrement, malgré la fragilité du nouveau gouvernement, un taux d'inflation annuel de plus de 6 000 %, une nette détérioration des services publics (notamment la santé, l'éducation et le transport), enfin, malgré la flambée du chômage, les mois de salaires non payés et le manque général de sécurité.

En octobre, de nouveaux troubles ont éclaté dans la région de Masisi dans le Nord-Kivu entre la population indigène, d'une part, et des réfugiés rwandais ainsi que des résidents d'origine banyarwandaise-hutue, d'autre part, les Banyarwanda d'origine tutsie étant pratiquement tous rentrés au Rwanda. La sous-délégation du CICR à Goma a suivi de près l'évolution des événements, restant prête à lancer un programme de protection et d'assistance si cela s'avérait nécessaire. Elle a également poursuivi son programme de formation à l'intention des volontaires de la Croix-Rouge du Zaïre, afin d'améliorer leur préparation à des situations d'urgence. Ce programme faisait partie d'un effort national en cours déployé pour former des secouristes volontaires et créer des équipes capables d'agir rapidement en cas d'urgence. Cette action s'est concentrée sur le Kasaï oriental et le Kasaï occidental en 1994.

Activités en faveur de la population civile

En 1994, le CICR a continué à fournir une aide alimentaire d'urgence aux concentrations de personnes déplacées dans le Shaba (Kolwezi et Likasi). Leur nombre dépassait 80 000, et elles attendaient des trains ou d'autres moyens de transport qui les conduiraient au Kasaï, leur région d'origine. Les distributions du CICR se sont poursuivies tout au long de l'année à Likasi, où 32 800 personnes touchées par cette situation se trouvaient encore en décembre. Les derniers Kasaïens déplacés à Kolwezi sont partis en juillet et ont reçu une ration de départ. Le bureau du CICR à Kolwezi a été fermé en août.

Dans le Nord-Kivu, le CICR a fourni des articles tels que des couvertures et des outils agricoles à certains groupes vulnérables et a réalisé, conjointement



avec la Croix-Rouge du Zaïre, un programme de protection des sources naturelles.

La vague énorme de réfugiés du Rwanda qui a commencé à déferler sur la région de Goma le 14 juillet a créé une situation d'urgence sans précédent. Le CICR a immédiatement augmenté ses effectifs à Goma et dans son nouveau bureau de Bukavu. Pour des détails sur les activités de l'institution en relation avec cette situation, voir sous *Rwanda*.

Activités en faveur des détenus

Des visites dans les lieux de détention ont été effectuées dans tout le pays en 1994, avec l'accord des autorités zaïroises. Les délégués ont visité des détenus relevant du mandat du CICR et incarcérés pour des raisons de sécurité de l'Etat. Dans le Kivu, des personnes incarcérées en relation avec les troubles de la région du Ruwenzori ont été visitées, ainsi que des réfugiés rwandais détenus et menacés d'expulsion.

Compte tenu des immenses difficultés que rencontrait le service pénitentiaire zaïrois pour assurer des conditions de vie acceptables à tous ses prisonniers, le CICR a décidé d'aider tous les détenus dans certains lieux de détention visités. Cette assistance a été fournie par le biais d'organisations non gouvernementales et des groupes religieux locaux travaillant déjà dans ce domaine. Elle a pris la forme de suppléments de nourriture, d'amélioration des conditions d'hygiène et d'une aide matérielle. Ce programme a touché plus de 2 000 détenus dans 16 lieux de détention différents dans les régions de Kinshasa, du Bas-Zaïre, du Kasaï oriental, du Nord- et du Sud-Kivu. Une évaluation nutritionnelle a été effectuée dans chaque établissement avant les distributions, et les détenus ont été examinés par le personnel médical du CICR. En juin, un projet «eau et assainissement» a été mené à bien dans la prison de Goma.

Agence de recherches

Les activités de recherches de la délégation régionale de Kinshasa ont inclus l'enregistrement des mineurs non accompagnés dans le Kivu (voir *Rwanda*), les services d'échange de messages Croix-Rouge pour les Rwandais réfugiés au Kivu, les Angolais réfugiés au Shaba et les Soudanais réfugiés dans le Haut-Zaïre.

Diffusion

Ayant obtenu au début de l'année l'autorisation du quartier général des forces armées du Zaïre, le CICR a intensifié ses activités de diffusion dans la région du Shaba et dans le Nord- et le Sud-Kivu. En avril et en juin, une série de séances de diffusion ont été organisées, auxquelles 500 officiers de l'armée et des forces de sécurité ont participé. Du 9 au 12 août, le CICR a tenu son premier séminaire de droit international humanitaire pour les forces de sécurité à

Kinshasa. Les 30 officiers supérieurs qui l'ont suivi étaient responsables de la formation et des opérations dans la Garde civile, la division spéciale présidentielle, la Gendarmerie nationale et le Service de l'action de renseignements militaires.

Pour faciliter le travail de recherches des délégués du CICR dans le Nord- et le Sud-Kivu, une campagne visant à faire mieux connaître les activités de l'institution et les principes fondamentaux du droit international humanitaire a été lancée en novembre, à l'intention des responsables des camps de réfugiés rwandais, des éléments des forces armées rwandaises présentes au Zaïre et des membres des forces armées zairoises.

A partir de juillet, le CICR a apporté son concours à la Croix-Rouge du Zaïre pour ses activités de diffusion, formant 20 personnes chargées de la diffusion pour leur enseigner à informer le grand public à Kinshasa sur le rôle des équipes de secouristes de la Croix-Rouge. La même tâche, accomplie par la Société nationale à Goma en décembre, a été appuyée par des programmes radio hebdomadaires et par la distribution d'une bande dessinée, produite localement, décrivant le travail des équipes dans des situations d'urgence.

YAOUNDÉ

(Cameroun, République centrafricaine, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Tchad)

La délégation régionale s'est concentrée sur la promotion du droit humanitaire, notamment en prenant contact avec les gouvernements de la région et en demandant à chacun de désigner un représentant officiel des forces armées ou du ministère de la Défense qui soit chargé d'incorporer le droit international humanitaire dans les programmes de formation militaire. La délégation régionale a organisé, du 22 au 25 mars, un cours de droit humanitaire à l'intention des instructeurs des forces armées de dix pays d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre).

La coopération avec les Sociétés nationales de la région a également figuré en bonne position à l'ordre du jour de la délégation régionale, en particulier concernant la création de brigades d'urgence pour fournir une assistance directe à la population en cas de troubles. Le CICR a aussi coopéré avec ces Sociétés nationales dans les domaines de l'information (production et promotion de périodiques et de programmes radio), de la formation, des premiers secours et des activités communautaires comme des projets visant à améliorer l'hygiène et des opérations de nettoyage des quartiers. Une réunion des dirigeants des Sociétés nationales des six pays couverts par la délégation s'est tenue à Yaoundé début octobre, afin de discuter, entre autres, de ces programmes de coopération.

CAMEROUN

Deux problèmes ont particulièrement préoccupé le CICR au cours de l'année. Tout d'abord, un différend, surgi en mars et qui s'est poursuivi jusqu'au milieu de l'année le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, a déclenché quelques affrontements entre les forces armées des deux pays. En outre, les tensions ethniques et l'insécurité, aggravées par la sécheresse dans le nord, ont contraint des milliers de personnes à quitter leur foyer. A la suite des combats le long de la frontière, les délégations régionales du CICR à Lagos et Yaoundé sont restées en contact avec les deux camps. Elles ont exhorté les responsables militaires et gouvernementaux des pays concernés à respecter les dispositions du droit humanitaire. La situation n'a pas tardé à s'apaiser. Mais par ailleurs, les tensions dans le nord ont eu des conséquences plus durables, dont des mouvements de population vers le Tchad voisin (voir ci-après).

A deux reprises, en octobre, puis de nouveau en décembre, le CICR a visité un soldat camerounais détenu en tant que prisonnier de guerre par les autorités nigérianes. Avant sa libération, à la fin de l'année, il a pu entrer en contact avec sa famille restée dans son pays, grâce au service de messages Croix-Rouge.

La délégation a apporté son soutien aux brigades d'urgence et aux programmes de nettoyage des quartiers organisés par la Croix-Rouge camerounaise.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le CICR, les forces armées de la République centrafricaine et la Société nationale de la Croix-Rouge ont tenu un séminaire de droit humanitaire du 18 au 21 janvier à Bangui. Le spécialiste en diffusion auprès des forces armées, basé à Nairobi, a participé à cette manifestation, à laquelle ont pris part des membres des forces armées, de la police, de la gendarmerie nationale, ainsi que des fonctionnaires. Le CICR a également apporté son concours aux activités de recherches de la Société nationale pour les réfugiés soudanais et tchadiens dans le nord, et l'a aidée à créer des brigades d'urgence.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Du 19 au 21 avril, le CICR et la Société nationale en formation ont organisé un cours de droit humanitaire à Malabo à l'intention des forces armées de Guinée équatoriale. Ce cours, le premier du genre, s'est déroulé avec la participation du ministre de la Défense, du chef d'état-major des forces armées et du chef du service de sécurité. La délégation régionale a apporté son soutien aux programmes de diffusion et de préparation aux situations d'urgence de la Croix-Rouge locale. Le CICR et la Croix-Rouge suisse ont conseillé la Société nationale lors de sa demande de reconnaissance par le Mouvement. Elle a officiellement été reconnue comme la 163^e Société nationale, le 28 septembre 1994.

TCHAD

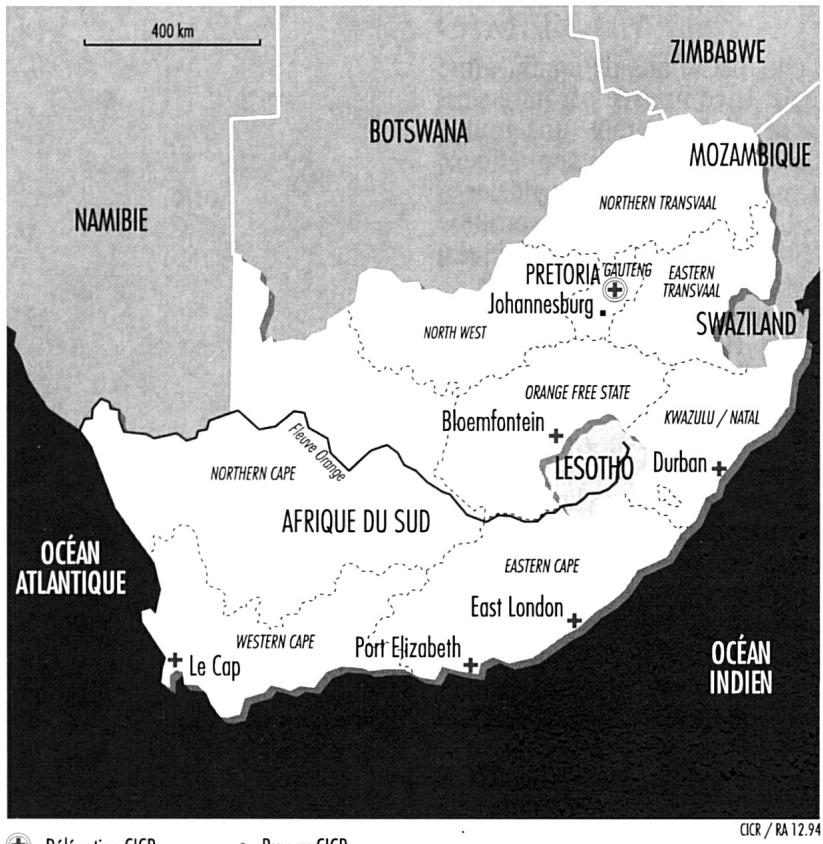
Le Tchad a continué de subir les effets de plus de 30 ans de conflit armé interne et international. A l'extérieur de la capitale, le commerce organisé s'est souvent trouvé réduit au troc et le banditisme généralisé a entraîné une grande insécurité dans de nombreuses régions isolées. Des affrontements sporadiques ont également eu lieu entre troupes gouvernementales et groupes fidèles à l'opposition, dont beaucoup sont restés armés. Dans ce contexte d'incertitude et d'instabilité, le gouvernement a repoussé les élections démocratiques, prévues à l'origine pour 1994.

Le CICR a développé ses contacts avec le gouvernement, qui, pour la première fois depuis des années, a autorisé des visites dans des lieux de détention gérés par l'armée, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur. Deux séries de visites ont été effectuées, l'une début avril, et l'autre d'août à octobre. Au cours de ces visites, les prisons, où plus de 1 000 personnes étaient incarcérées (dont 49 détenus de sécurité), ont reçu l'assistance du CICR sous la forme de produits d'hygiène et d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Le CICR a poursuivi ses activités de diffusion, y compris un cours organisé à N'Djamena, en mars, à l'intention de 27 instructeurs ou commandants des établissements de formation pour les forces armées, la gendarmerie et le corps médical de l'armée. La délégation a également continué d'apporter son soutien au centre orthopédique de N'Djamena, qui appareille les amputés militaires et civils.

En mars, quelque 10 000 personnes se sont réfugiées au Tchad à la suite des troubles ethniques dans le nord du Cameroun. En mars et en avril, le CICR leur a fourni de la nourriture et des bols.

La délégation régionale a également aidé la Croix-Rouge du Tchad à mettre en œuvre des programmes de formation et à créer et équiper des brigades d'urgence.



Délégation CICR

Bureau CICR

Afrique australe

AFRIQUE DU SUD

La politique sud-africaine a pris un tournant historique à la fin du mois d'avril, quand les toutes premières élections libres et démocratiques organisées dans le pays ont confirmé la fin de l'apartheid. Nelson Mandela, le chef de l'ANC*, a été élu président et un gouvernement transitoire d'unité nationale a été mis en place. Dans la période qui a précédé les élections, la Croix-Rouge sud-africaine et le CICR ont mobilisé des équipes de premiers secours à l'échelle nationale en prévision de la semaine du vote.

Les mois qui ont précédé les élections ont vu une nette augmentation du nombre de morts par suite de la violence politique dans plusieurs régions, en particulier dans la province du KwaZulu/Natal. Cela a incité le gouvernement à décréter, fin mars, l'état d'urgence dans cette province. La violence a continué de frapper la région du Reef, bien que dans l'East Rand on ait enregistré moins de morts que les années précédentes suite au déploiement de l'armée dans cette partie du pays. Dans les anciens homelands indépendants du Bophuthatswana et du Ciskei, des grèves de fonctionnaires ont conduit à l'affondrement de gouvernements locaux. Ceux-ci ont été remplacés ultérieurement par l'administration sud-africaine. Pendant cette période préélectorale, on a assisté également à une recrudescence de l'activité de la droite dure, qui s'est manifestée par des rassemblements, des marches et plusieurs attaques à la bombe dans le Western Transvaal et Orange Free State.

Après les élections d'avril et l'arrivée de l'ANC au pouvoir, la nation tout entière a subi un certain nombre de modifications d'une grande portée sur les plans politique, social et structurel, y compris un nouveau tracé des frontières provinciales. Neuf nouvelles provinces ont été créées qui ont remplacé le système antérieur des quatre provinces et des neuf homelands. Au fil des mois, l'économie a repris, bien que le niveau du chômage et celui de la pauvreté soient restés élevés.

* ANC: *African National Congress*.

Le pays étant en plein bouleversement, le CICR a été amené à adapter son opération en Afrique du Sud en conséquence. Ses activités d'assistance aux victimes de la violence politique dans les townships et les homelands ont diminué, sauf dans la province du KwaZulu/Natal. Quant aux activités liées à la détention, les visites complètes de prisons et de postes de police ont été réduites à des visites *ad hoc* des prisons où des émeutes s'étaient produites à partir du mois de juin. La diminution des besoins humanitaires en Afrique du Sud et la réduction des activités du CICR qui en a résulté ont conduit l'institution à fermer ses bureaux à Bloemfontein et à Port Elizabeth en milieu d'année. Elle a aussi fermé les bureaux du Cap et d'East London peu de temps après, ne conservant que la délégation à Pretoria et un bureau à Durban.

Dans le courant de l'année, la délégation a eu des contacts très prometteurs avec les nouvelles autorités concernant leur adhésion future aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et à la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques.

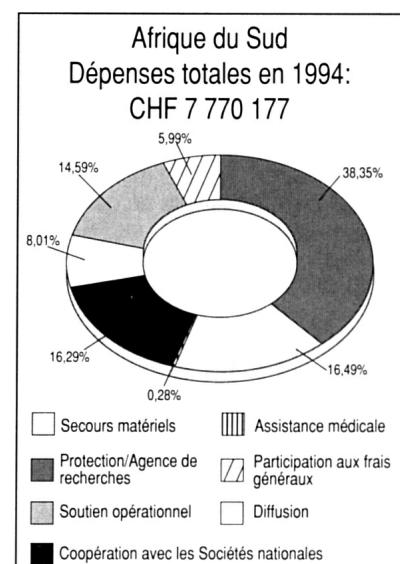
A partir du 1^{er} janvier 1995, la délégation du CICR à Pretoria deviendra une délégation régionale qui couvrira l'Afrique du Sud et les pays suivants: les Comores, le Lesotho, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles et le Swaziland.

Activités en faveur des détenus et des prisonniers

Au début de l'année, la délégation du CICR a poursuivi les activités liées à la détention qu'elle avait menées en 1993, à savoir les visites de détenus de sécurité, de prisonniers arrêtés en attente de jugement et de prisonniers condamnés. Elle a également effectué des visites sans préavis dans divers postes de police du pays pour examiner les conditions de détention. Quand cela était nécessaire, elle a insisté auprès de l'administration pénitentiaire pour qu'elle respecte les droits fondamentaux des personnes incarcérées et qu'elle améliore les conditions matérielles de détention. Après les élections d'avril et les changements intervenus à la tête du pays, le nombre de visites dans les postes de police a diminué, mais il a été nécessaire d'en effectuer davantage dans les prisons, car celles-ci étaient touchées par une vague d'émeutes et des allégations de mauvais traitement requéraient de toute urgence l'attention du CICR. Des délégués ont visité des détenus impliqués dans ces émeutes, s'assurant que ceux-ci recevaient les soins médicaux dont ils avaient besoin. Après chaque visite, un rapport confidentiel contenant les conclusions et les recommandations des délégués du CICR a été remis aux autorités concernées.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR et la Société nationale ont maintenu une présence quotidienne dans les zones frappées par la violence politique. Ils ont procédé à des évaluations et fourni une assistance aux victimes de troubles là où le besoin se faisait sentir. Lorsque la violence a éclaté en mars dans le homeland



indépendant du Bophuthatswana, des services essentiels comme les soins de santé ont cessé de fonctionner. Le CICR et la Croix-Rouge sud-africaine ont réagi immédiatement: ils ont envoyé du personnel, des ambulances et des secours et ont évacué les blessés vers des hôpitaux. D'autres blessés ont eux aussi été hospitalisés pendant les affrontements qui ont eu lieu dans le centre de Johannesburg le même mois. Pendant la semaine des élections, le CICR et la Société nationale ont mis sur pied la plus grande opération de préparation aux situations d'urgence jamais vue en Afrique du Sud. Quelque 2 500 collaborateurs de la Croix-Rouge ont été déployés dans 200 postes de premiers secours, centres de commandement et unités mobiles sur l'ensemble du territoire. Des équipes ont porté assistance à environ 2 000 personnes, soignant la plupart d'entre elles pour des affections mineures. En de nombreux endroits, la Croix-Rouge était la seule organisation sur place.

Comme en 1993, les régions du Reef et du KwaZulu/Natal ont été les plus durement touchées par la violence politique. Les familles affectées et les personnes déplacées dans ces régions et d'autres parties du pays exposées aux troubles ont reçu des secours de première nécessité, comme des colis de vivres, des couvertures, des ustensiles de cuisine et une assistance financière pour les obsèques, et ce, dans le cadre d'un programme de secours conjoint CICR/Société nationale dont ont bénéficié plus de 30 000 personnes en 1994. A maintes reprises, des rations de nourriture ont été distribuées à des groupes de personnes qui étaient déplacées de leur lieu d'origine pendant plusieurs semaines.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches du CICR en Afrique du Sud ont rapidement diminué en 1994, compte tenu du nombre croissant de réfugiés mozambicains qui retournaient dans leur foyer et n'avaient plus besoin de ces services. Néanmoins, l'Agence a traité un petit nombre de messages Croix-Rouge, principalement en relation avec les conflits en Bosnie-Herzégovine et en Angola.

Diffusion et information

Au début de l'année, les violations des principes humanitaires fondamentaux se sont généralisées et les attaques perpétrées sur des civils non armés sont devenues de plus en plus fréquentes. Le CICR a donc multiplié ses efforts, en coopération avec la Société nationale, pour faire mieux connaître les règles de comportement humanitaire et les activités de la Croix-Rouge.

De nombreuses séances de diffusion ont été organisées à l'intention des collaborateurs de la Croix-Rouge sud-africaine, en prévision des élections d'avril. Des réunions ont également eu lieu avec des groupes politiques et divers comités, afin de mettre l'accent sur la neutralité et l'indépendance de la Croix-Rouge. Pour appuyer cette campagne d'information, des spots radio ont été diffusés pendant deux mois dans cinq des langues principales d'Afrique du

Sud, et la délégation de Pretoria a créé un centre d'information à l'intention des médias pendant les élections.

Pendant l'année, des cours de formation sur le droit international humanitaire et le rôle de la Croix-Rouge ont été organisés pour des instructeurs militaires et le personnel des forces de sécurité sur l'ensemble du pays, dont la Force nationale de maintien de la paix nouvellement créée, les forces de défense dans le Transkei et la police du KwaZulu, ainsi que le personnel des services de la police sud-africaine et des services correctionnels. En outre, des contacts ont été pris en vue d'organiser des activités de diffusion à l'intention des forces armées.

ANGOLA

Le conflit armé interne en Angola a continué de faire des milliers de morts en 1994, malgré les démarches entreprises aux niveaux national et international lors des négociations visant à mettre un terme à l'effusion de sang. Des pourparlers de paix ont eu lieu tout au long de l'année à Lusaka, sous les auspices des Nations Unies. Ils ont abouti à un accord de paix signé le 20 novembre.

Avec l'accord des parties belligérantes, le CICR est devenu une fois de plus pleinement opérationnel en Angola au début de l'année. Pour répondre directement aux besoins humanitaires immenses qui s'étaient manifestés en décembre 1993, lorsque des délégués avaient procédé à des évaluations détaillées sur le terrain, les mesures suivantes ont été prises: des bureaux ont été ouverts à Malanje, Kuito et Menongue, et la délégation à Huambo a été renforcée du point de vue des effectifs et des moyens logistiques; la base logistique du CICR à Lobito (province de Benguela) a été réactivée; un pont aérien a été mis en place vers Huambo et Malanje et cinq avions ont été utilisés à cette fin; un programme d'assainissement et de secours non alimentaires a démarré à Kunje près de Kuito; des délégués ont visité des personnes détenues par le gouvernement à Luanda et dans le sud du pays et d'autres aux mains de l'UNITA* à Uige et Huambo. Une autre opération de secours importante a été lancée en avril à Ganda, dans la province de Benguela.

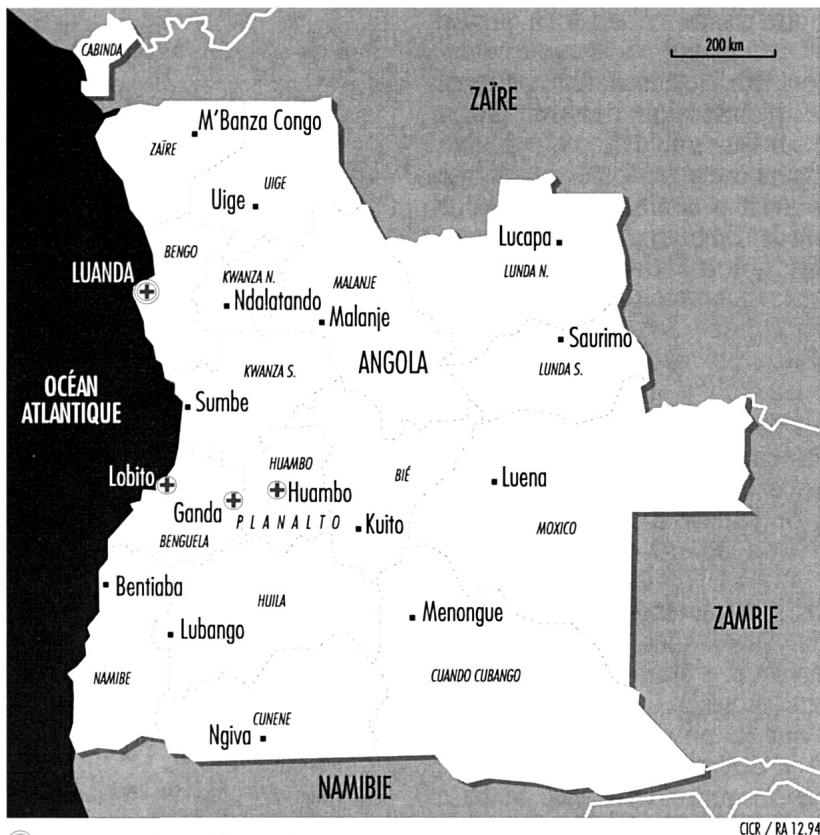
Le conflit s'est intensifié en mai, dans le nord et le centre du pays, faisant des centaines de morts et de blessés parmi les civils. Cela s'est produit au moment où le processus de paix engagé sous les auspices des Nations Unies à Lusaka rencontrait des difficultés.

En juin, le CICR a présenté aux belligérants un mémorandum leur demandant instamment une nouvelle fois de respecter les dispositions du droit international humanitaire. Malheureusement, les violations se sont poursuivies et sont même devenues plus répandues après cette date. En novembre, la situation sur les plans militaire et politique était arrivée à un stade paradoxal:

EN 1994, LE CICR A:

- traité plus de 300 000 messages Croix-Rouge;
- visité 576 personnes détenues en relation avec le conflit;
- distribué plus de 18 000 tonnes de vivres et d'autres secours à plus de 400 000 civils victimes du conflit;
- fourni deux repas par jour, dans 58 cuisines communautaires, à plus de 17 000 enfants et autres groupes vulnérables souffrant de malnutrition;
- géré six centres de réhabilitation nutritionnelle qui s'occupent chacun de 500 enfants de moins de six ans souffrant de malnutrition grave;
- fourni régulièrement des médicaments et du matériel médical à 17 postes de santé et infirmeries des provinces de Huambo, Huila et Bié;
- fourni des médicaments et, sur une base régulière, une assistance alimentaire à des patients hospitalisés dans huit établissements.

* UNITA: Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.



les parties belligérantes étaient parvenues à un accord le 31 octobre et avaient amorcé un accord de paix début novembre. Sur le terrain, cependant, les combats continuaient sans perdre de leur intensité, le gouvernement exerçant une pression de plus en plus forte sur l'UNITA et prenant le contrôle des villes de Huambo, le 9 novembre, et d'Uige, quelques jours plus tard. L'offensive des forces gouvernementales sur Huambo a contraint tous les expatriés, y compris le personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, à chercher refuge dans l'enceinte du CICR à Bomba Alta. De là, le CICR les a évacués presque tous par avion. Comme les troupes gouvernementales se rapprochaient, des hommes armés et des civils ont fui la région en nombre et, dans le chaos, tous les véhicules du CICR ont été volés, ainsi que pratiquement tous les stocks qui se trouvaient dans ses entrepôts.

Comme la fin de l'année arrivait, bien que l'accord de paix ait en fait été signé à Lusaka le 20 novembre, sa mise en œuvre avançait avec une extrême lenteur. La prise de Huambo par les forces gouvernementales en novembre et la reprise de presque toutes les capitales

provinciales a considérablement changé la situation militaire et politique. La première réunion de la commission conjointe chargée de surveiller la mise en œuvre de l'accord de paix de Lusaka a été reportée à 1995. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, respectant le calendrier fixé à Lusaka, n'a par conséquent pas pu continuer à déployer 500 observateurs et quelque 7 000 membres des forces de maintien de la paix chargés de séparer les parties belligérantes et ensuite de cantonner et de démobiliser les forces de l'UNITA.

Le 15 décembre, un des avions du CICR, un DC-3, s'est écrasé en décollant de Lobito, tuant les deux pilotes qui se trouvaient à son bord.

Activités en faveur des détenus

Suite à des négociations avec les autorités de l'UNITA, le CICR a obtenu en avril la permission de visiter des personnes incarcérées dans deux centres de détention à Huambo. En mai et en juin, des délégués ont visité quelque 60 détenus de sécurité et détenus de droit commun dans ces centres. Certains

d'entre eux ont eu recours au service d'échange de messages Croix-Rouge pour se mettre en rapport avec leur famille. D'autres, détenus par l'UNITA dans la province d'Uige, ont été visités.

Le CICR a également visité des personnes détenues ou retenues par le gouvernement dans différents lieux de détention à Luanda et Luena, et dans les provinces de Namibe, Cuando Cubango et Cunene. Ces visites ont été menées conformément au mandat du CICR, qui est de protéger et d'assister les personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Au cours de ces visites, divers secours ont été distribués aux détenus, notamment du savon, des couvertures, des vêtements et des semences de légumes.

Le 14 novembre, le CICR a commencé à visiter des prisonniers capturés par les troupes gouvernementales au cours de la bataille de Huambo. Ils ont reçu des couvertures, des vêtements et du savon, et ont pu utiliser le service d'échange de messages Croix-Rouge. L'UNITA, qui avait établi sa nouvelle base à Bailundo, a prétendu qu'elle ne détenait plus aucune des personnes incarcérées qui avaient été visitées précédemment par les délégués du CICR.

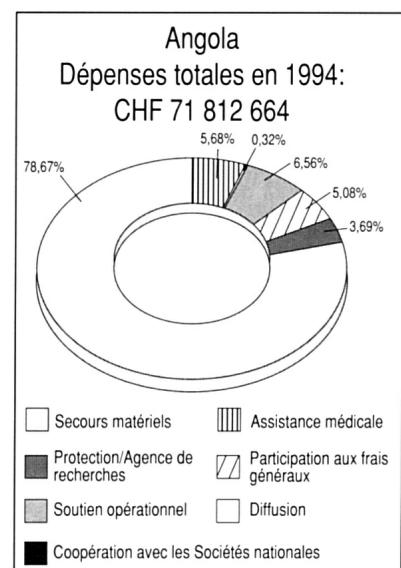
L'accord de paix de Lusaka précisait que le CICR superviserait la libération de tous les civils et soldats détenus ou sinon retenus en relation avec le conflit. A la fin de l'année, aucune démarche n'avait encore été faite auprès de l'institution pour fixer le calendrier et la procédure à suivre concernant cette libération.

Activités en faveur de la population civile

Pour tenter de répondre aux besoins immenses de la population civile, les activités de secours ont progressivement été intensifiées en début d'année pour englober un certain nombre de *municípios* (districts) des provinces de Huambo, Bié et Huila. Plus de 250 000 civils ont reçu des vivres et d'autres secours de la délégation du CICR à Huambo au plus fort des distributions générales, en avril. Ce chiffre a cependant chuté nettement lorsque les autorisations de vol ont été sérieusement réduites. Des cuisines communautaires ont toutefois encore été en mesure de fournir deux repas par jour à plus de 10 000 personnes parmi les plus vulnérables à Huambo, au moyen des stocks limités qui avaient été constitués précédemment.

Suite aux missions d'évaluation nutritionnelle menées dans d'autres régions, des distributions de vivres pour 40 000 civils ont démarré à Ganda en avril. En outre, douze cuisines communautaires y ont été ouvertes pour fournir deux repas par jour à 6 000 enfants. Le conflit s'amplifiant, un grand nombre de personnes déplacées sont arrivées à Ganda, ce qui a créé des besoins plus importants encore dans cette ville.

Fin mai, cette principale opération de secours a été gravement entravée par l'intensification des hostilités dans plusieurs régions, dont Kuito, où de violents combats ont éclaté le 26 mai. Le 4 juin, onze des membres d'organisations humanitaires encore sur place, dont une infirmière du CICR, ont dû être évacués de la ville par les Nations Unies. Deux délégués du CICR sont restés



jusqu'au 10 juillet dans des conditions difficiles, distribuant les derniers stocks de secours dont ils disposaient.

Le gouvernement a décidé de suspendre tous les vols de secours sur Huambo et Uige à partir du 22 mai. L'UNITA a réagi en menaçant de prendre pour cible les avions-cargos acheminant des vivres vers les villes qui étaient précédemment tenues par les forces gouvernementales, mais qu'elle avait assiégées. Cette interruption a duré près de trois mois, bien qu'un nombre très limité de vols de secours en direction de Huambo ait été autorisé. En conséquence, une grande partie de la population civile a subi de graves pénuries de vivres. La plupart des opérations d'organisations non gouvernementales et des Nations Unies ont peu à peu été interrompues, surtout pour des raisons de sécurité, mais aussi à cause de contraintes logistiques. Cette situation a eu l'effet inverse des résultats positifs qui avaient été obtenus avec les programmes de secours à grande échelle réalisés pendant les cinq premiers mois de l'année. Des missions d'évaluation nutritionnelle conduites par le CICR en septembre ont révélé un taux alarmant de malnutrition grave parmi la population civile de Huambo.

Alors que tous les vols étaient suspendus, le CICR a utilisé ses réserves pour mettre en place des programmes de cuisines à Ganda et à Huambo, fournissant ainsi aux civils des repas cuisinés. A Huambo, la délégation a réactivé 33 cuisines communautaires précédemment gérées par des organisations non gouvernementales, en plus des 13 cuisines qu'elle avait déjà ouvertes en janvier. Au total, plus de 400 000 Angolais ont bénéficié de distributions de vivres du CICR en 1994.

Avec le recul, il apparaît clairement que si les opérations de secours menées par le CICR en 1994 ont connu des fluctuations tout au long de l'année, compte tenu des restrictions qui lui étaient imposées, les besoins n'ont pas diminué d'intensité. Cela a souligné l'importance de maintenir une présence du CICR dans le pays en 1995.

Assistance agricole

Afin d'aider la population à subvenir par elle-même à certains de ses besoins alimentaires, un vaste programme d'assistance agricole a été réalisé en 1994. Il comprenait la distribution de céréales, de haricots, de semences de légumes et d'outils à quelque 120 000 familles dans les provinces de Benguela, Huila, et Huambo, en juin et juillet, et de nouveau en septembre et octobre.

Agence de recherches

Au fil de l'année, le réseau de l'Agence de recherches du CICR s'est sans cesse élargi. Au second semestre, il comprenait 13 bureaux et un nombre beaucoup plus élevé d'antennes. La première tâche a été de permettre aux personnes déplacées ou isolées par le conflit de rester en contact avec leur famille. Du personnel a été recruté et formé sur place, et le nombre de messages familiaux traités chaque mois est monté en flèche, faisant de ce

réseau CICR d'échange de messages Croix-Rouge le deuxième en importance dans le monde entier. Après les événements de novembre, le CICR est parvenu à regrouper quelques familles dont certains membres se trouvaient à l'intérieur du pays et d'autres dans la région côtière.

Activités médicales

Des équipes médicales du CICR ont suivi la situation d'enfants souffrant de malnutrition grave qui étaient soignés dans les six centres de réhabilitation nutritionnelle gérés par l'institution. Chacun de ces centres a fourni cinq ou six repas par jour à 500 enfants de Huambo et de Ganda. Le CICR a par ailleurs approvisionné régulièrement en médicaments et en matériel médical 17 postes de santé et infirmeries des provinces de Huambo, Huila et Bié. Dans la seule ville de Huambo, 15 000 consultations ont été assurées par mois dans neuf postes de santé dirigés par le CICR. Un programme de vaccination a été mené à bien à Ganda, Caala et Huambo, conjointement avec l'UNICEF et les responsables locaux de la santé.

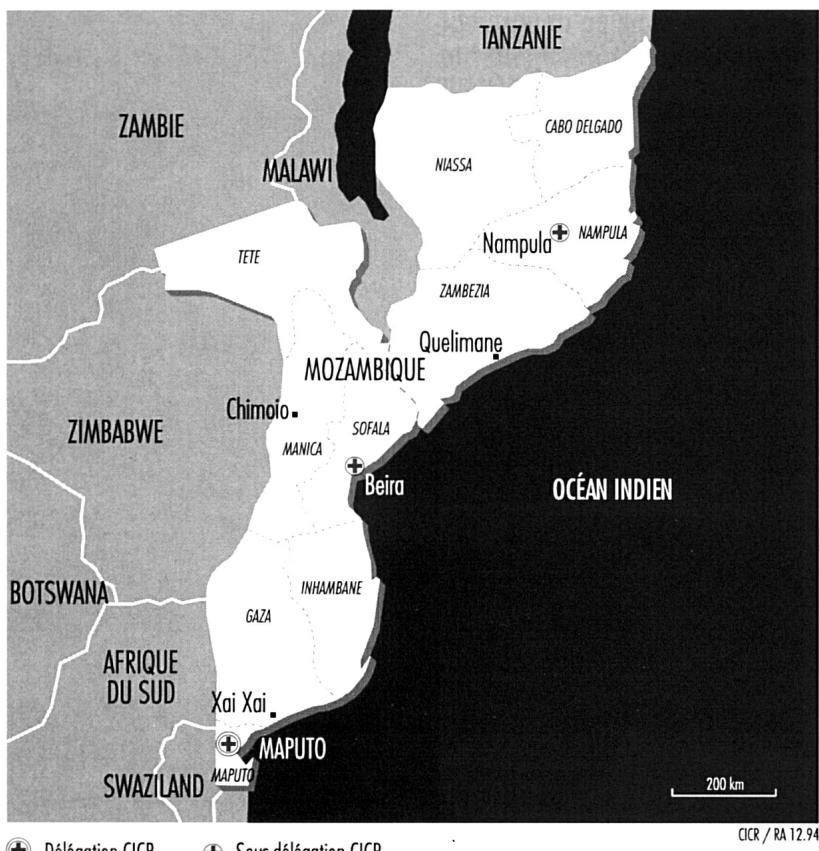
Pendant l'année, des évacuations pour des raisons médicales ont eu lieu sur Benguela à partir de Ganda, où il n'y avait pas d'installations chirurgicales et, pendant le bombardement de Huambo en novembre, le CICR a amené les blessés à l'hôpital. Après la bataille de Huambo, des postes de santé ont été rouverts rapidement et le CICR a fourni du matériel de perfusion intraveineuse et d'autres secours médicaux d'urgence.

Eau et assainissement

Fin mars, le CICR a démarré un projet de remise en état des puits situés à proximité de ses centres de réhabilitation nutritionnelle et de ses cuisines. En outre, un programme de forage a été mené à bien, conjointement avec OXFAM, dans des endroits choisis en collaboration avec les services locaux des eaux pour atténuer les effets de la pénurie d'eau dans les hôpitaux et les postes de santé.

Diffusion

Des séances de diffusion sur le droit de la guerre et le rôle du CICR ont eu lieu à Benguela, les 7 et 8 décembre respectivement, à l'intention de 103 officiers et soldats du front central, et à Sumbe pour 80 soldats. Plus tôt dans l'année, des séances sur le droit international humanitaire ont eu lieu pour d'autres groupes, notamment des étudiants, des collaborateurs locaux du CICR, des personnes bénéficiant des programmes du CICR et les autorités locales. De plus, des messages expliquant l'action du CICR et des appels au respect du droit international humanitaire ont été diffusés par la radio nationale. Dans le courant de l'année, le CICR a demandé aux deux parties concernées de respecter les dispositions du droit international humanitaire et, en particulier, d'épargner les civils.



MOZAMBIQUE

Malgré plusieurs flambées de violence sporadiques, le processus de paix au Mozambique était confirmé et achevé avec succès quand le pays est finalement allé aux urnes, du 27 au 29 octobre 1994, pour des élections libres et démocratiques. Il a fallu plus de temps que prévu pour rassembler les membres des forces gouvernementales et de la RENAMO* dans les centres dépendant de l'ONUMOZ*, d'une part, et pour les désarmer et les démobiliser, d'autre part. L'opération était toutefois terminée avant la campagne électorale. La victoire du président Chissano a été reconnue par l'opposition RENAMO et la reconstruction du pays a pu se poursuivre dans le calme, pendant les deux derniers mois de l'année.

Dans le courant de l'année, la plupart des réfugiés mozambicains qui se trouvaient dans les pays voisins sont rentrés dans leur foyer et le commerce a repris dans l'ensemble du pays, même dans les régions les plus reculées autrefois aux mains de la RENAMO. Les civils vivant dans ces régions, qui avaient reçu l'assistance du CICR et du PAM* jusqu'à

la fin de 1993, ont bénéficié, en 1994, de programmes de développement lancés par plus de 40 autres organisations humanitaires, qui étaient désormais en mesure de travailler dans de meilleures conditions de sécurité. Les zones précédemment contrôlées par la RENAMO ont progressivement été réintégrées dans l'administration de l'Etat, et la libre circulation des personnes et des biens est devenue réalité.

Les activités médicales, de l'Agence de recherches et de diffusion menées par le CICR se sont poursuivies tout au long de l'année, mais ont progressivement été réduites. En décembre, la délégation a été fermée et les dernières activités du CICR au Mozambique ont été confiées à la délégation régionale de Harare.

* RENAMO: Résistance nationale mozambicaine.

* ONUMOZ: Opération des Nations Unies au Mozambique.

* PAM: Programme alimentaire mondial.

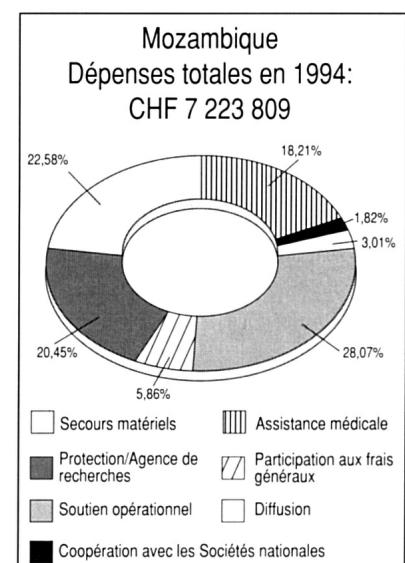
Agence de recherches

Le programme mis en place depuis longtemps pour l'échange de messages familiaux entre les réfugiés mozambicains vivant à l'étranger et leurs proches au pays a été considérablement réduit en 1994. En effet, un nombre de plus en plus important de réfugiés sont retournés dans leur lieu d'origine.

Le CICR a continué de s'occuper activement d'aider à atténuer les effets directs du conflit armé interne qui avait ravagé le Mozambique pendant 16 ans. Il s'est particulièrement intéressé aux enfants qui avaient été séparés de leurs parents pendant le conflit, notamment ceux vivant dans les zones contrôlées par la RENAMO. Environ 3 500 d'entre eux avaient été enregistrés par le CICR, avec l'aide de la Croix-Rouge mozambicaine, conjointement avec *Save the Children Fund* et l'UNICEF. Fin 1994, seuls quelque 150 enfants attendaient encore d'être réunis avec leur famille par la Société nationale. En outre, 850 autres enfants particulièrement vulnérables ont été enregistrés par le CICR et *Save the Children Fund* dans des centres militaires de la RENAMO. Ces enfants, appelés *crianças desamparadas* (enfants désemparés), ont été transférés vers des centres de transit par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), jusqu'à ce que le CICR, la Croix-Rouge mozambicaine et d'autres organisations localisent leurs familles. Fin septembre, tous les 850 enfants étaient réunis avec leurs parents.

Activités médicales

Le CICR avait axé ses activités médicales au Mozambique les années précédentes sur trois objectifs principaux qu'il a atteints en 1994. Le premier objectif était de mettre à disposition des soins de santé primaires dans toutes les régions. Cela a nécessité un soutien aux établissements médicaux existants et une aide pour en installer dans des districts éloignés, autrefois contrôlés par la RENAMO, où aucun service n'était disponible en raison du conflit. L'hôpital d'Inhaminga, par exemple, a été complètement reconstruit et réaménagé en 1994. Le deuxième objectif était de vacciner les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge d'avoir des enfants contre des maladies potentiellement mortelles. Ce programme a été mené conjointement avec l'UNICEF. Le troisième aspect des activités médicales du CICR au Mozambique était un programme orthopédique couvrant tout le territoire: des ateliers situés à Beira, Maputo, Nampula et Quelimane ont soigné des amputés de guerre et formé des techniciens orthopédiques mozambicains. Vers la fin de 1994, le CICR se préparait à confier l'entièr responsabilité de ces ateliers au ministère de la Santé en 1995. L'accès à toutes les parties du pays étant désormais possible, des mesures ont été prises pour qu'après la fermeture de la délégation du CICR, en décembre 1994, le ministère de la Santé et des organisations non gouvernementales poursuivent les programmes mis en place par l'institution.



Eau et assainissement

Le programme «eau et assainissement» du CICR au Mozambique s'est terminé en mars: l'objectif qui était d'amener l'eau dans les communautés isolées et d'améliorer les conditions d'hygiène dans les établissements médicaux sur l'ensemble du territoire a été atteint avec succès. Plus de 200 000 personnes ont bénéficié directement du programme d'approvisionnement en eau du CICR pendant les deux années de sa réalisation.

Diffusion

Outre les activités de diffusion en cours menées à l'intention du grand public, des volontaires et des collaborateurs de la Société nationale, les efforts dans ce domaine ont principalement porté sur les soldats attendant d'être démobilisés et les membres des nouvelles forces armées nationales.

Un fait marquant des activités de diffusion réalisées par la Croix-Rouge mozambicaine a été un programme visant à expliquer les principes de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire à quelque 10 000 soldats sur le point d'être démobilisés dans trois centres de cantonnement de la RENAMO. La Société nationale a progressivement été mieux acceptée dans les zones autrefois contrôlées par la RENAMO.

Le mois de mai a été marqué par le début d'une série de séances sur le droit international humanitaire et le comportement dans les combats. Ces séances étaient destinées aux trois premiers bataillons d'infanterie des nouvelles forces armées du Mozambique.

Après la désignation de l'état-major des nouvelles forces armées, la délégation du CICR à Maputo a eu des entretiens avec les nouvelles autorités concernant la mise sur pied d'un cours sur le droit international humanitaire. Ce cours visait à former des instructeurs de diffusion, en vue de poursuivre et d'améliorer la formation dans ce domaine au sein des forces armées. Les autorités se sont engagées à incorporer ce cours dans la formation militaire.

Coopération avec la Société nationale

Tout au long de l'année, le CICR a continué de coopérer avec la Croix-Rouge mozambicaine, en particulier pour ce qui est des activités de l'Agence de recherches et de diffusion. A cet effet, il a maintenu son soutien financier aux programmes de la Société nationale. La responsabilité de traiter les dossiers de recherches en suspens et se rapportant à des mineurs non accompagnés a été confiée fin 1994 à la Croix-Rouge mozambicaine.

Pendant la période des élections, fin octobre, plus de 1 600 volontaires de la Société nationale ont été mobilisés pour assurer une permanence dans les postes de premiers secours installés près des bureaux de vote de tout le pays. Des électeurs étaient en effet parfois obligés d'attendre pendant douze heures en plein soleil. Le CICR a fourni des véhicules et des chauffeurs à la Société nationale pour réaliser cette opération.

HARARE

Délégation régionale

(Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)

En 1994, un certain nombre de changements positifs sont intervenus en Afrique australe, touchant pratiquement tous les pays couverts par la délégation régionale. Aux élections démocratiques qui ont eu lieu au Mozambique et en Afrique du Sud sont venues s'ajouter celles du Malawi, où un nouveau gouvernement a été élu, mettant fin à trente années de règne autocratique. Les 1,5 million de réfugiés mozambicains qui se trouvaient dans la région étaient presque tous retournés dans leur pays à la fin de 1994, et l'Afrique du Sud, le Malawi, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont ainsi été soulagés d'un lourd fardeau. En Namibie et au Botswana, les gouvernements en place sont revenus au pouvoir après des élections générales. Seul le Lesotho a vu la situation se détériorer, mais la crise était résolue à la fin de l'année.

Les principales activités de la délégation régionale en 1994 ont été les suivantes: poursuivre les activités liées à la détention au Malawi; promouvoir le droit international humanitaire, notamment au Lesotho, au Malawi, en Namibie et en Zambie; coordonner et appuyer les activités de recherches menées par les Sociétés nationales; enfin, contribuer au renforcement de la capacité des Sociétés nationales en matière de préparation aux situations d'urgence, d'information, de diffusion, et au développement de leurs systèmes de télécommunications internes.

Sur le plan régional, la délégation a aidé à mettre sur pied un Séminaire régional pour la mise en œuvre du droit international humanitaire, qui s'est tenu du 31 janvier au 4 février à Harare. Des représentants de 18 pays africains anglophones y ont discuté des possibilités d'incorporer cet ensemble de règles dans leurs systèmes juridiques respectifs. La délégation a également participé au Séminaire sur les réfugiés et déplacés internes africains, qui a eu lieu à Harare du 16 au 18 février. Elle a fait un exposé sur la question des mines antipersonnel et la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques à la réunion annuelle des conseillers juridiques des forces armées des pays de la SADC* à Windhoek, le 2 juin. Conjointement avec *Prison Fellowship International*, elle a aussi organisé un séminaire international intitulé *Imprisonment or what else ?* (l'emprisonnement sinon quoi d'autre ?), du 9 au 11 novembre à Harare. Ce séminaire, qui portait sur les problèmes du surpeuplement des prisons et les solutions de rechange à l'incarcération, a rassemblé des magistrats et des officiers des services pénitentiaires d'Afrique

* SADC: *Southern Africa Development Community*.

du Sud, du Botswana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Namibie, d'Ouganda, du Swaziland, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe. La délégation a par ailleurs coordonné les moyens logistiques et les achats concernant des opérations du CICR en Angola, au Mozambique et au Zaïre.

A partir du 1^{er} janvier 1995, la délégation de Harare couvrira aussi le Mozambique, tandis que le Lesotho et le Swaziland relèveront de la délégation régionale de Pretoria.

BOTSWANA

Pendant la période qui a précédé les élections en Afrique du Sud, et en particulier pendant les émeutes qui se sont produites au Bophuthatswana, la Croix-Rouge de Botswana s'est préparée à entrer en action, le cas échéant. Avec l'appui du CICR, la Société nationale a évalué les moyens dont elle disposait et intensifié ses activités de préparation aux situations d'urgence, surtout en ce qui concerne sa capacité à accueillir des réfugiés. Heureusement, aucune de ces précautions ne s'est révélée nécessaire.

LESOTHO

Les troubles qui avaient agité la nouvelle démocratie du Lesotho à la fin de 1993 se sont prolongés en 1994. En effet, une partie de l'armée s'est opposée à l'autre dans des combats de rue, faisant onze morts parmi les civils. Le 14 avril, des soldats mutinés qui demandaient une augmentation de leur paie ont pris quatre ministres en otages, et le vice-premier ministre a été tué dans une fusillade. Les otages ont été libérés le même jour. En mai, la police et les services pénitentiaires ont déclenché une grève, demandant eux aussi une augmentation de salaire. L'économie et les conditions de sécurité du pays ont commencé à se détériorer très rapidement. En août, le roi a déclaré qu'il avait décidé de suspendre partiellement la constitution et de dissoudre le gouvernement, qui avait été élu démocratiquement en 1993 après 23 années de régime militaire. Par la suite, des émeutes ont éclaté dans les rues de Maseru, le 17 août, et un couvre-feu a été instauré. Mi-septembre, le roi avait rétabli le gouvernement, suite aux pressions exercées par des pays de la région et à la menace de sanctions économiques.

La délégation régionale de Harare a fait du Lesotho sa grande priorité dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire. Elle a donc organisé sur ce sujet plusieurs cours et séminaires destinés en particulier à des officiers des forces armées et de la police et des fonctionnaires des services pénitentiaires. Le CICR a fourni à la Croix-Rouge du Lesotho un soutien matériel et une formation supplémentaire pour qu'elle améliore au maximum sa préparation aux situations d'urgence. Le système de télécommunications de la Société nationale a lui aussi été perfectionné.

En mai, le Lesotho a adhéré aux deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

MALAWI

Le programme de visites du CICR dans 27 prisons du pays s'est terminé en novembre et la sous-délégation à Blantyre a été fermée. C'est donc la délégation régionale de Harare qui effectuera les visites de suivi en 1995. Outre les recommandations habituelles qu'il a formulées et l'assistance matérielle qu'il a fournie pendant ses visites de prisons, le CICR n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer le système sanitaire et les conditions d'hygiène dans les prisons. Il s'est notamment occupé de la construction ou de l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux usées, des systèmes d'adduction d'eau et des cuisines.

Dans la période qui a précédé les élections de mai, la Société nationale a mis en place des postes de premiers secours près de tous les principaux bureaux de vote, avec l'appui de la Fédération et du CICR.

Après le changement intervenu dans le gouvernement, la délégation a organisé, du 26 au 28 octobre, un atelier de diffusion destiné à des officiers de police et a obtenu l'accès aux postes de police.

NAMIBIE

En juillet, la Namibie a fait une déclaration de succession aux deux Protocoles additionnels. Par ailleurs, elle est devenue le premier Etat d'Afrique australe à reconnaître officiellement la compétence de la Commission d'établissement des faits, créée en vertu de l'article 90 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève.

En octobre, le CICR a officiellement fermé son bureau à Windhoek, qui avait été géré par un employé local.

SWAZILAND

Les efforts du CICR et de la Croix-Rouge du Swaziland pour persuader le gouvernement d'adhérer aux Protocoles additionnels ont échoué en 1994. La Société nationale s'est montrée très active dans le domaine de la diffusion pendant toute l'année. Elle a notamment organisé des émissions de radio régulières sur le sujet et mis sur pied un séminaire visant à promouvoir le droit international humanitaire auprès de hauts fonctionnaires. Ce séminaire a eu lieu à Mbabane du 27 au 29 juin, avec l'aide du CICR.

ZAMBIE

Comme le nouveau gouvernement zambien était toujours occupé à mettre en place son organisation judiciaire en 1994, le CICR a eu l'occasion de promouvoir activement le droit international humanitaire. En mars, le délégué régional a rencontré les ministres de l'Intérieur et de la Défense, afin d'inciter la Zambie à adhérer aux Protocoles additionnels et à la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques.

En septembre, le délégué régional du CICR à Harare et un expert juridique de Genève ont accompagné un membre du Comité, l'organe suprême du CICR, pour une mission en Zambie. Au cours de cette mission, des représentants de la Croix-Rouge de Zambie ont présenté les activités de la Société nationale qui, en 1994, comprenaient notamment un centre d'accueil pour les enfants des rues à Lusaka, un programme d'accueil pour 1 600 rapatriés du Zaïre et diverses émissions consacrées à la diffusion sur les ondes de la radio nationale.

ZIMBABWE

La situation au Zimbabwe est restée calme en 1994, étant donné que le pays s'acheminait vers des élections législatives et présidentielles en mars 1995. Comme cela a été mentionné dans l'introduction au présent chapitre, Harare a été le cadre de plusieurs manifestations internationales. Trois séminaires régionaux ont également été organisés dans cette ville à l'intention des Sociétés nationales des pays de la région. Ils ont porté sur la coordination entre les responsables chargés de l'information (juin), sur des réflexions à propos de l'éthique de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire avec les sept secrétaires généraux (juillet), enfin, sur les activités de l'Agence de recherches et la fin du programme en faveur des réfugiés mozambicains (novembre).

Afrique orientale

ÉRYTHRÉE

Le CICR a concentré ses efforts sur deux points: convaincre le gouvernement de l'Erythrée d'adhérer aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels, et poursuivre le programme orthopédique à l'atelier orthopédique d'Asmara.

Les délégués basés à Addis-Abeba se sont rendus à plusieurs reprises à Asmara pour discuter de l'éventuelle adhésion de l'Erythrée aux Conventions de Genève et de la situation de personnes (notamment celles d'origine éthiopienne) détenues en Erythrée. Des discussions ont également porté sur des questions techniques concernant le fonctionnement de l'atelier orthopédique.

Le CICR a maintenu une présence à l'atelier d'Asmara tout au long de l'année. En septembre, l'accord de coopération pour les activités orthopédiques conclu entre l'institution, la «Croix-Rouge d'Erythrée» et le service des Affaires sociales, a été renouvelé et restera en vigueur jusqu'en juillet 1995. En 1994, le centre a fabriqué 27 orthèses et 556 prothèses et effectué 33 réparations importantes à des appareils orthopédiques.

Le CICR n'a pas encore obtenu l'accès aux personnes détenues par les autorités érythréennes.

ÉTHIOPIE

Les élections de l'Assemblée constituante se sont déroulées en juin, mais ont été boycottées par de nombreux partis d'opposition. La nouvelle Assemblée, dominée par l'EPRDF*, a adopté vers la fin de l'année une constitution qui pose les bases d'un Etat fédéral et reconnaît aux régions le droit à l'autodétermination et, dans certaines conditions, à la sécession.

Malgré les efforts de réconciliation accomplis en 1994, la situation s'est détériorée dans certaines régions, où l'opposition au gouvernement s'est renforcée. Vers la fin de l'année, l'OLF* a repris ses attaques contre les troupes gouvernementales, et les mouvements d'opposition Amhara et Ogadeni ont intensifié leur action. A l'est, les activités d'un mouvement d'opposition islamiste sont venues ajouter encore à la complexité de la situation. La violence s'est nettement accrue dans les campagnes.

La délégation a centré son action sur les visites aux personnes détenues pour leur implication avec l'ancien régime ou pour leur participation à des troubles depuis le changement de gouvernement. Le CICR a également maintenu son aide aux centres orthopédiques en Ethiopie et en Erythrée et mené des activités de diffusion, notamment avec la Croix-Rouge éthiopienne.

Le procureur spécialement nommé par le gouvernement pour mener les enquêtes sur les activités de certains membres de l'ancien régime et les traduire en justice pour violations des droits de l'homme et crimes contre l'humanité, y compris des violations du droit international humanitaire, a poursuivi son travail préparatoire. Les procès se sont ouverts en décembre. La délégation du CICR a joué un rôle consultatif, en particulier en ce qui concerne les dispositions du droit international humanitaire et leur applicabilité dans ce contexte. Elle a reçu le statut d'observateur pour ces procès.

La délégation a participé aux travaux d'un certain nombre de commissions de l'OUA*, qui avait accordé au CICR le statut d'observateur en 1992. La délégation a organisé des activités de diffusion pour les diplomates accrédités auprès de l'OUA à Addis-Abeba et maintenu des contacts avec eux tout au long de l'année. Les deux institutions ont mis sur pied le premier séminaire de droit humanitaire destiné aux diplomates et aux fonctionnaires de l'OUA en avril. En juillet, le CICR a officiellement ouvert une mission auprès de l'OUA, à Addis-Abeba et, en décembre, le délégué du CICR chargé de la diffusion à l'intention des forces armées, conjointement avec le délégué assigné à la mission du CICR auprès de l'OUA, a donné un cours de droit humanitaire à des ambassadeurs et des employés du secrétariat de l'OUA.

Le 8 avril, l'Ethiopie a adhéré aux Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève de 1949, avec effet à compter du 8 octobre.

EN 1994, LE CICR A:

- visité 9 192 personnes en détention;
- traité 3 583 messages Croix-Rouge, notamment entre détenus et réfugiés et leur famille;
- appareillé 653 nouveaux patients dans trois centres orthopédiques;
- distribué plus de 92 tonnes de secours à plus de 20 000 personnes.

* EPRDF: *Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front*.

* OLF: Oromo Liberation Front (*Front de libération Oromo*).

* OUA: Organisation de l'Unité africaine.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a continué ses visites aux centres de détention, postes de police, prisons et camps militaires dans tout le pays. En mars, la délégation a été autorisée à voir les personnes détenues dans des camps militaires de la région orientale, et ces visites se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. En juillet, la délégation a présenté aux autorités un rapport de synthèse sur les conditions de détention des personnes incarcérées en relation avec le changement de gouvernement; ce rapport couvrait la période allant de février 1992 à février 1994. Elle a également remis une liste de détenus dont la situation juridique n'était pas claire.

En juin, le gouvernement a notifié au CICR qu'il avait libéré la très grande majorité des milliers de détenus qui se trouvaient dans les deux principaux camps de détention de Hurso et Dedessa. La plupart d'entre eux avaient été accusés d'avoir participé à la révolte de l'OLF en 1992. Les 300 détenus de sécurité restants de ces camps ont été transférés dans un autre lieu de détention.

Fin 1994, 2 549 détenus étaient encore visités par le CICR, dont 1 200 environ étaient incarcérés en raison de leur implication avec l'ancien régime.

Lors de ses visites dans les prisons et les camps, le CICR a fourni aux personnes détenues une assistance sous forme, notamment, de couvertures, savon, vêtements, seaux, matériel pour écrire et timbres, matériel de loisirs et autres produits de première nécessité.

Agence de recherches

L'essentiel des activités de recherches du CICR a consisté à suivre le cas des personnes encore en détention et visitées par la délégation, et à transmettre des messages pour les réfugiés du Soudan et de Somalie et pour les réfugiés éthiopiens vivant à l'étranger. Des milliers de messages Croix-Rouge ont été échangés pour des réfugiés vivant en Ethiopie et environ 140 l'ont été pour des détenus.

Au cours du premier trimestre, la délégation a transmis des dizaines de messages Croix-Rouge provenant de détenus incarcérés au camp militaire de Dedessa, dont certains n'avaient pas été en contact avec leur famille depuis plus de 16 ans. Beaucoup d'entre eux étaient d'origine Oromo et impliqués dans le conflit en Erythrée et au Tigré depuis des années, lorsque le gouvernement de Mengistu est tombé. Une fois démobilisés, ils ont immédiatement été enrôlés dans le Front de libération Oromo, avant d'être de nouveau capturés par les forces gouvernementales.

Activités médicales

Au cours de ses visites dans les prisons et dans d'autres lieux de détention, le CICR a fourni une assistance médicale aux détenus. Au début de l'année, la délégation a mené un programme spécial d'assistance pour les malades atteints de tuberculose dans le camp militaire de Hurso. Des médicaments, comme des

liquides de perfusion intraveineuse, ont également été distribués à certains hôpitaux et cliniques, dont l'hôpital *Black Lion* à Addis-Abeba. De plus, en vertu d'un accord de coopération conclu avec la Croix-Rouge éthiopienne, six ambulances ont été remises aux sections locales de la Société nationale, ainsi que des assortiments de pansements pour les activités de premier secours.

Le CICR a continué à soutenir les ateliers orthopédiques d'Addis-Abeba, Debre Zeit et Harar, tandis qu'il se retirait progressivement du centre de Mekele. Les techniciens du CICR basés au centre de prothèses et d'orthèses d'Addis-Abeba ont aussi aidé à former les techniciens en orthopédie, venus du Kenya, du Liban, du Nigéria, d'Ouganda, du Soudan, de Sri Lanka et du Tchad, à utiliser le polypropylène pour la fabrication des appareils orthopédiques. La délégation a également fourni de l'équipement, des outils et du matériel financés par le Fonds spécial du CICR pour les handicapés.

Secours

L'essentiel de l'assistance fournie par la délégation a consisté à aider les détenus et à améliorer l'hygiène dans les lieux de détention. La délégation a également apporté son soutien aux organisations non gouvernementales qui distribuaient des tentes et des couvertures, ainsi qu'aux branches de la Croix-Rouge éthiopienne qui distribuaient des vivres destinés à couvrir les besoins des enfants des rues, des orphelins et d'autres groupes défavorisés, de même que ceux des personnes déplacées.

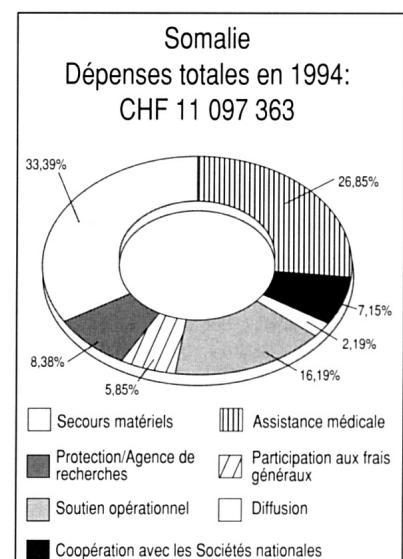
Diffusion

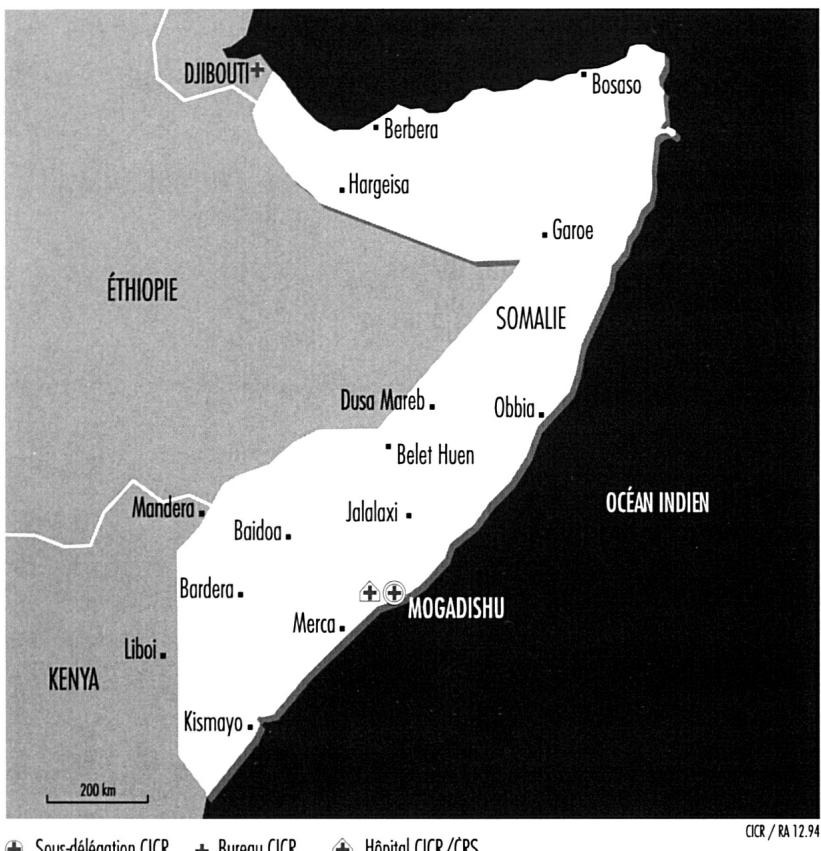
La délégation a mené, conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne, des activités de diffusion visant à garantir le respect de l'emblème de la croix rouge et à faire mieux connaître le droit international humanitaire. Elles ont inclus des séminaires spéciaux et des cours à l'intention de l'armée et de la police. Le CICR et la Société nationale ont également organisé des séminaires pour journalistes et ont produit conjointement des spots radio en cinq langues régionales. Une campagne spéciale en faveur de la protection de l'emblème a été lancée en juin et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

SOMALIE

Pour la Somalie, 1994 aura été une année mitigée. D'un côté, la récolte a été bonne et les combats sont restés localisés; de l'autre, un certain nombre de problèmes sont apparus, comme la lenteur du processus de paix et la recrudescence de la violence dans le nord du pays. Le retrait progressif des contingents occidentaux de l'ONUSOM II*, qui s'est achevé fin mars, a laissé le champ libre au banditisme, qui s'est intensifié, créant un environnement de travail très difficile pour les organisations humanitaires. Les espoirs de création

* ONUSOM II: Opération des Nations Unies en Somalie.





⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR ☈ Hôpital CICR/CRS

d'un conseil national de transition ont tout d'abord été soutenus par la signature d'accords de paix entre Ali Mahdi et le général Aïdid en janvier, puis de nouveau en mars. L'accord de mars, signé au nom des 15 principales factions somaliennes, prévoyait le renoncement à l'usage de la force comme moyen de résoudre le conflit, ainsi que la formation rapide d'un gouvernement.

Dans l'extrême sud, les clans et les sous-clans sont parvenus, le 27 mars, à un accord qui a survécu à une nouvelle flambée de violence en avril, et qui a maintenu une paix relative dans la région jusqu'à la fin de l'année, lorsque le HCR a commencé à rapatrier les réfugiés du Kenya à Kismayo.

Toutefois, au nord de Kismayo, dans l'arrière-pays du Lower Juba, les querelles interclaniques et les divisions politiques ont persisté et la région centrale du Hirran est restée en état de conflit armé pendant toute l'année. Fin septembre, le CICR a distribué des feuilles de plastique et des couvertures à 3 000 familles déplacées par les combats dans le Hirran.

Les forces de l'ONUSOM II ont continué de recourir à la force uniquement comme moyen d'autodéfense et le banditisme armé s'est de nouveau répandu; les armes lourdes ont commencé à réapparaître dans les rues de Mogadishu, et les attaques contre les organismes d'aide étrangers et des Nations Unies se sont faites plus fréquentes. Le 31 mars, un véhicule du CICR a été attaqué, un membre du personnel local tué et un ingénieur sanitaire expatrié enlevé, avant d'être relâché quatre jours plus tard, à la suite de l'intervention des anciens du clan.

Des combats sporadiques ont éclaté en avril à Mogadishu, entre les clans Hawadle et Habr Gedir. Ils se sont soldés par l'éviction des Hawadle du sud de la capitale. Des affrontements armés à Belet Huen ont poussé les Hawadle à quitter la région.

Comme les combats se poursuivaient et s'intensifiaient à Mogadishu, Belet Huen et dans d'autres régions, et que le climat général d'insécurité qui régnait dans le pays rendait l'action humanitaire de plus en plus difficile, le CICR a décidé de transférer sa délégation à Nairobi en juillet. L'institution a pris cette décision après avoir pesé les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à rester. Les importantes ressources logistiques nécessaires pour entretenir une

délégation à Mogadishu constituaient une cible de choix pour les pillards, alors que les quelques activités effectivement réalisées n'exigeaient pas forcément une présence permanente dans le pays. Du personnel local a été laissé sur place en sept endroits de Somalie, pour suivre la situation, et des missions ont été régulièrement menées par des expatriés à partir de Nairobi. Les risques liés au maintien d'une infrastructure permanente en Somalie ont ainsi été éliminés et, en même temps, le CICR avait une vue globale de l'évolution de la situation dans l'ensemble du pays.

Au cours de l'année, le Conseil de sécurité des Nations Unies a prolongé le mandat de l'ONUSOM II à plusieurs reprises, soulignant à chaque fois le fait que, si les factions somaliennes ne parvenaient pas rapidement à un accord de paix, les Nations Unies pourraient difficilement continuer à justifier leur présence. Un dernier ultimatum a été fixé le 3 novembre dans la résolution 954, qui a prolongé le mandat de l'ONUSOM II jusqu'à fin mars 1995. De nouveaux combats intenses ont eu lieu à Mogadishu et Belet Huen en décembre.

A la fin de l'année, le long et difficile processus politique qui devait déboucher sur des élections, puis sur la création d'un conseil national de transition n'avait que peu progressé et la situation devenait de plus en plus désespérée. Les effets d'une bonne récolte dans les campagnes ont été contrebalancés par la crise qui a frappé l'économie de la capitale. Celle-ci avait déjà débuté plus tôt dans l'année et l'on s'attendait à ce qu'elle s'aggrave avec le retrait de l'ONUSOM II. Une détérioration de la sécurité était également prévue dans les ports et les aéroports avec le départ imminent de l'ONUSOM II, qui avait assuré l'accès de l'aide humanitaire et fourni un emploi et des services à de nombreux Somalis dans la capitale. Parallèlement, le fondamentalisme semblait gagner du terrain dans le pays, même dans les rangs des dirigeants politiques.

Dans le Somaliland autoproclamé et non reconnu par la communauté internationale, la situation est restée stable jusqu'à mi-novembre, lorsque des hostilités militaires ouvertes ont éclaté à Hargeisa, la capitale. Un différend entre le gouvernement et le clan Idegale, portant notamment sur le contrôle de l'aéroport, des revendications territoriales et l'indépendance du Somaliland, a provoqué le déplacement de quelque 150 000 civils.

Activités en faveur de la population civile

Pendant la plus grande partie de l'année, les activités du CICR en faveur des civils se sont concentrées sur les services de l'Agence de recherches, l'aide médicale et le travail relatif à l'eau et à l'assainissement (voir ci-dessous). De nouvelles hostilités ayant éclaté dans la région de Hargeisa mi-novembre, les délégués du CICR ont effectué quatre missions au Somaliland, fournissant 20 000 couvertures et des feuilles de plastique destinées à la construction d'abris pour les personnes déplacées, et plus de cinq tonnes de secours

EN 1994, LE CICR A:

- traité 180 000 messages Croix-Rouge;
- localisé 1 300 membres de familles dispersées;
- admis de 200 à 300 patients par mois à l'hôpital du Croissant-Rouge de Somalie et du CICR à Mogadishu-Nord.

médicaux et chirurgicaux pour les hôpitaux. Plus de 180 blessés ont été dénombrés dans les trois hôpitaux de la région et des dizaines de milliers de civils déplacés avaient désespérément besoin d'assistance. Le CICR a été la seule organisation autorisée à travailler des deux côtés et a pu compter sur le Croissant-Rouge de Somalie pour la distribution de ses secours d'urgence.

Activités médicales

Une équipe chirurgicale d'expatriés du CICR a opéré à l'hôpital de Keysaney jusqu'à fin mai. Pendant les combats qui ont eu lieu en juin, il est clairement apparu que l'hôpital pouvait faire face à la situation sans la présence d'une équipe chirurgicale permanente d'expatriés. Néanmoins, les infirmières terrain du CICR se sont régulièrement rendues à Keysaney, afin de superviser le travail et de fournir des médicaments et du matériel médical en fonction des besoins. Le CICR a également continué à apporter un soutien du même type aux deux principaux hôpitaux de Mogadishu-Sud. A la suite des violents combats qui ont eu lieu fin juin, des secours médicaux ont été envoyés dans des unités de santé improvisées à Médina (Mogadishu).

Lorsque des affrontements ont éclaté dans la région du Hiran en août, le CICR a fourni des secours médicaux à l'hôpital de Belet Huen et à des postes de santé de la région septentrionale de Galguduud, dans le nord. Les avions de l'institution ont évacué 15 blessés sur Mogadishu pour qu'ils y reçoivent un traitement supplémentaire. En outre, en collaboration avec les autorités sanitaires locales, une assistance médicale a été prodiguée à environ 15 000 personnes déplacées par les combats dans les régions du Hiran et de Middle Shebelle.

Eau et assainissement

En 1994, le CICR a réalisé de nombreux projets relatifs à l'eau et à l'assainissement en Somalie, notamment le forage d'ouvrages profonds, ainsi que le creusement et la réhabilitation de puits dans un certain nombre de communautés. Il a également procédé à l'installation et à la réparation de pompes à main dans les camps de personnes déplacées à Afgoi et Mogadishu, de même qu'à la remise en état du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'hôpital de Benadir, où une unité spéciale pour le choléra avait été créée au début de l'année. Des travaux d'assainissement ont aussi été effectués à la prison centrale de Mogadishu et le système d'approvisionnement en eau de l'hôpital de Dusa Mareb a été réparé.

Agence de recherches

Le service de recherches du CICR est resté le seul moyen de communication à la fois régulier et fiable pour la Somalie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et le réseau de messages Croix-Rouge est resté l'un des plus importants

de l'institution dans le monde. Comme en 1993, le centre du réseau pour la Somalie se trouvait à la délégation du CICR à Nairobi, avec des bureaux disséminés dans toute la Somalie et administrés par du personnel du Croissant-Rouge de Somalie. Les expatriés de l'institution travaillant sur ce programme étaient basés dans la capitale kényenne et ont effectué des missions régulières sur le terrain, en Somalie, pour assurer le bon fonctionnement du système.

Au cours de l'année, le CICR a aidé à organiser le regroupement de plus de 20 familles dont certains membres étaient en Somalie et d'autres à l'étranger.

Activités en faveur des détenus

Le 18 janvier, huit détenus de la SNA* encore aux mains de l'ONUSOM II ont été libérés et remis au CICR. En mars, 16 autres détenus incarcérés par l'ONUSOM II ont été visités à Wanle Weyn et relâchés quelques jours plus tard en présence du CICR. Par la suite, l'institution a visité d'autres lieux de détention de l'ONUSOM II, où elle a pu voir 12 détenus relevant de son mandat. En mai, le CICR a servi d'intermédiaire neutre entre l'ONUSOM II et la SNA dans l'organisation de la libération d'un soldat népalais blessé qui avait été capturé et détenu par des éléments incontrôlés.

A l'issue d'une visite à la prison centrale de Mogadishu en janvier, le CICR a lancé une campagne de nettoyage et de désinfection, et a entrepris la réparation du puits de la prison.

En décembre, des délégués ont visité 120 détenus incarcérés à la prison centrale de Hargeisa par les autorités du Somaliland et un prisonnier détenu à la station de police de Gabile.

Diffusion

La Somalie étant riche d'une longue tradition théâtrale, le CICR a demandé à un auteur dramatique somali d'écrire, à des fins de diffusion dans le pays, une pièce montrant, à l'aide des traditions locales, comment la guerre civile peut être évitée, et illustrant les règles qui doivent être respectées en temps de guerre. Le 17 octobre, le premier des 15 épisodes de la pièce, *Akara*, a été diffusé par le service somali de la BBC et les diffusions se sont poursuivies régulièrement jusqu'à la fin de l'année.

Une tournée des contingents de l'ONUSOM II a débuté en janvier, afin de leur faire connaître le mandat et les activités du CICR et du Croissant-Rouge de Somalie, d'encourager le respect de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge et d'améliorer leur connaissance du droit international humanitaire.

* SNA: *Somali National Alliance*.



SOUUDAN

Dans le sud, les effets combinés de la poursuite des combats, non seulement entre les forces gouvernementales et la SPLA* mais aussi entre cette dernière et le SSIA/M*, faction rebelle dissidente, ont déplacé des centaines de milliers de personnes et en ont laissé plus encore dans le dénuement. Quelques villes ont changé de mains au cours de l'année, parfois plus d'une fois, et il y a eu des destructions dans tout le pays.

Le protocole d'accord signé par le CICR et le gouvernement soudanais en 1993 est resté la base de l'action de l'institution dans le pays. Le programme des Nations Unies *Operation Lifeline Sudan* fournissant l'essentiel des secours alimentaires en vrac dans le sud, le CICR s'est concentré sur les activités médicales (comme la réparation des postes de santé endommagés ou délabrés et l'évacuation des blessés). Il s'est également attaché à restaurer un degré d'autosuffisance dans la population en effectuant des distributions de semences, de vivres et de matériel de pêche. La délégation a continué de déployer des efforts pour

visiter les personnes détenues en relation avec le conflit armé interne. Elle a également poursuivi sa coopération avec le Croissant-Rouge soudanais, notamment avec ses activités en faveur des personnes déplacées et des groupes vulnérables à Omdurman, et avec des actions similaires effectuées par ses sections locales dans le sud. Le CICR a organisé deux cours de formation à l'intention du personnel de la Société nationale à la fin de l'année.

Des contacts réguliers ont eu lieu avec les représentants du gouvernement pour discuter de diverses questions. En mars, le délégué général pour l'Afrique s'est rendu au Soudan et s'est entretenu avec les ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, de la Santé, et de la Planification sociale. Le vice-président du CICR a rencontré le ministre des Affaires étrangères pendant le sommet de l'OUA qui s'est tenu en juin. En octobre, le ministre d'Etat de la Planification sociale a été reçu par le vice-président du CICR au siège, à

* SPLA: *Sudanese People's Liberation Army* (Armée populaire de libération du Soudan).

* SSIA/M: *South Sudan Independence Army/Movement*, anciennement connu sous le nom de SPLA-Riek.

Genève. En outre, le chef de la délégation de Khartoum a rencontré à maintes reprises des responsables du gouvernement au plus haut niveau, dont le chef de l'Etat et le ministre de la Défense. Ces entretiens ont souvent eu pour thème les difficultés de la délégation à obtenir l'autorisation du gouvernement soudanais pour des vols vers certaines destinations du sud (y compris des vols pour évacuer des blessés), des problèmes administratifs et l'absence d'accès aux personnes détenues en relation avec les combats.

Activités en faveur de la population civile

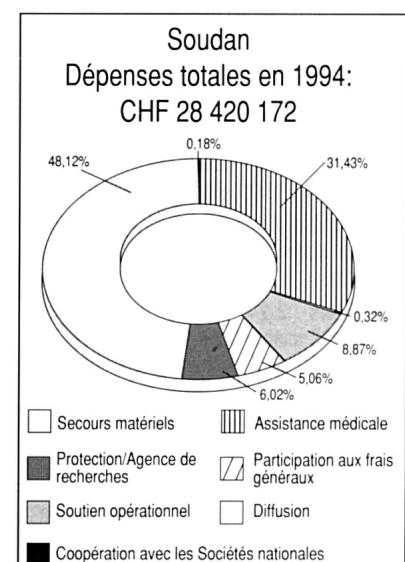
Comme les années précédentes, l'assistance du CICR a essentiellement consisté en distribution de matériel agricole et de pêche, afin de stimuler la production et, ainsi, d'augmenter le degré d'autosuffisance de la population du Sud-Soudan. La plupart du temps, le CICR a été la seule organisation active dans le domaine de la réhabilitation agricole du sud. Dans de nombreuses régions, le système agricole traditionnel, basé sur l'élevage, s'est trouvé de plus en plus perturbé en raison du conflit et du manque général de sécurité. Par nécessité, les gens ont commencé à se tourner vers l'agriculture. Tôt dans l'année, certaines régions au nord de Bor ont perdu une partie, parfois importante, de leur récolte, contaminée par le ver militaire. Le CICR a distribué des semences à des centaines de milliers de personnes dans le sud au début de l'année, et a procédé à des distributions supplémentaires de semences et d'outils agricoles dans les régions touchées par cette maladie en avril et en mai, une fois le danger passé, dans l'espoir d'accroître la récolte d'août.

Un programme de distribution de semences a également été réalisé dans les régions du Haut-Nil, de Jonglei et d'Equatoria pour la saison des semaines de septembre; cette récolte devait être faite en décembre 1994 et janvier 1995.

Avec la diminution des troupeaux de bétail, la pêche est devenue une source de protéines extrêmement importante dans une grande partie du sud, en particulier dans les régions qui, du fait de la nature du sol, ne pouvaient être facilement cultivées. Le CICR a non seulement distribué du matériel de pêche aux pêcheurs, mais leur a aussi fourni des moustiquaires pour les protéger de la malaria.

Conjointement avec la Société nationale, le CICR a également mené un programme à l'intention des groupes vulnérables à Juba, fournissant des vivres et d'autres secours aux personnes âgées, orphelins, personnes relevant de l'assistance sociale, aveugles et autres handicapés, ainsi qu'aux patients hospitalisés. Pour soutenir ce programme, plus de 60 tonnes de secours ont été acheminées par avion chaque mois, de Khartoum et Lokichokio à Juba.

En mai, une évaluation effectuée par un nutritionniste du CICR a révélé des taux élevés de malnutrition (entre 30 et 70 pour cent de malnutrition modérée ou grave parmi les enfants) dans de nombreuses régions du sud. Les conclusions de cette étude ont été présentées au gouvernement, à *Operation Lifeline Sudan* et aux donateurs début juin à Khartoum, afin qu'une action puisse être entreprise pour remédier à cette situation.



Activités de santé

L'hôpital de chirurgie de guerre du CICR à Lokichokio, dans le nord-ouest du Kenya, a accueilli les victimes du conflit du Sud-Soudan tout au long de l'année. Le nombre d'admissions a atteint le chiffre record de 273 en avril, et s'est de nouveau accru vers la fin de l'année. Ceci a conduit le CICR à augmenter à 440 le nombre de lits de l'établissement. En 1994, le taux d'occupation de l'hôpital a été supérieur à 95 pour cent.

Des vols directs du CICR ont amené à l'hôpital des dizaines de blessés à la fois, venant d'une trentaine de villes du Sud-Soudan. De plus, l'institution a parfois rapatrié par avion des blessés de guerre, qui avaient fui le Sud-Soudan pour le nord de l'Ouganda. Un nombre important de blessés ont également été transportés à l'hôpital par avion, dans le cadre d'*Operation Lifeline Sudan*.

Le CICR a entrepris un programme de remise en état de l'hôpital de Juba, dans le but d'en faire un hôpital de référence, et y a installé un équipe chirurgicale à partir de fin mars. Dans le courant de l'année, des travaux de rénovation importants ont été réalisés dans la salle d'opération, le service chirurgical, l'unité de stérilisation, la pharmacie, la cuisine, la banque de sang, la salle de radiographie et la salle des blessés, tandis que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées ont été réparés.

La délégation a distribué un total d'environ 100 tonnes de médicaments et de matériel médical, y compris du matériel chirurgical et des médicaments de base, aux établissements médicaux d'une trentaine de villes du Sud-Soudan. Les établissements de la région de Bor/Kongor et du nord du Bahr-el-Ghazal ont aussi été partiellement remis en état.

Dans la région de Khartoum, la délégation, conjointement avec la Société nationale, a fourni de l'eau potable à environ 100 000 personnes déplacées vivant dans des camps à Omdurman.

En décembre, le CICR a mis sur pied un programme médical spécial d'une semaine pour soigner un groupe de mineurs non accompagnés, souffrant de malnutrition grave, au camp pour personnes déplacées de Lafon, dans le Sud-Soudan.

Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses activités en faveur des amputés aux centres orthopédiques de Khartoum et de Lokichokio. En juillet, un nouvel accord de coopération a été conclu à Khartoum, entre le CICR et les ministères de la Défense et de la Planification sociale. En octobre, les techniciens en orthopédie de l'institution ont commencé à donner un cours de six mois à 12 étudiants soudanais au centre orthopédique de la capitale.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a poursuivi ses efforts en vue de visiter toutes les personnes détenues en relation avec le conflit armé dans le sud et celles qui avaient été arrêtées pour des raisons de sécurité dans tout le pays. Du 9 au 12 mai, l'institution a visité 172 prisonniers incarcérés par la SPLA près de Narus. Plus

EN 1994, LE CICR A:

- fourni à 300 000 personnes 100 000 outils et près de 300 tonnes de semences pour la récolte d'août, ainsi que 70 000 outils et 240 tonnes de semences pour celle de décembre-janvier;
- fourni aux pêcheurs 521 000 hameçons, 45 000 bobines de fil torsadé pour la fabrication des filets et 350 000 mètres de moustiquaires;
- distribué des secours médicaux à une centaine d'établissements médicaux du sud;
- admis 2 240 patients et pratiqué 3 917 interventions chirurgicales à l'hôpital de Lokichokio, dans le nord du Kenya;
- pratiqué 795 interventions chirurgicales à l'hôpital de Juba;
- fabriqué 1 014 prothèses et 135 orthèses aux centres orthopédiques de Khartoum et Lokichokio.

de 700 messages Croix-Rouge ont été échangés au cours de cette visite. Ce groupe a de nouveau été visité du 10 au 13 août, lorsque le CICR est venu apporter des secours médicaux et autres. Les discussions avec les autorités sur les modalités des visites étaient encore en cours à la fin de l'année.

Agence de recherches

Les combats qui se poursuivaient au Sud-Soudan ont séparé des milliers de personnes de leur famille et ont également eu des répercussions permanentes sur les pays voisins, où des dizaines de milliers de réfugiés sont restés dans des camps. Le CICR a maintenu des services de recherches au Soudan même, ainsi que dans les camps de réfugiés en Ouganda, dans le nord du Zaïre, en République centrafricaine, au Kenya et en Ethiopie, et quelque 70 000 messages Croix-Rouge ont été échangés.

NAIROBI

Délégation régionale

(Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Seychelles et Tanzanie)

En 1994, la délégation régionale de Nairobi a de nouveau apporté son soutien aux grandes opérations menées par le CICR dans la région. Nombre des programmes concernant l'agriculture, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, mis en œuvre en Afrique orientale, ont nécessité l'appui de Nairobi. La délégation régionale a également fourni une aide logistique, des services de recherches, des télécommunications, une assistance administrative, ainsi que des services d'information et de presse pour l'opération de grande envergure réalisée au Rwanda. Pour les seuls services de l'Agence de recherches, la délégation de Nairobi a employé une soixantaine de personnes qui travaillaient 24 heures sur 24 au traitement des dossiers pour le Rwanda. Des détails concernant quelque 60 000 personnes ont été entrés sur ordinateur à Nairobi. Des actions ont également été mises en place en Ouganda et en Tanzanie pour les victimes des conflits au Rwanda, en Somalie et au Soudan (voir les chapitres correspondants).

Le coordinateur régional pour les programmes d'eau et d'assainissement a essentiellement travaillé dans le cadre de la crise rwandaise. Plusieurs missions d'évaluation, réalisées au début de l'année depuis le Burundi et l'Ouganda dans des régions contrôlées par les deux parties, ont donné lieu à un soutien logistique. Le CICR a expédié des produits chimiques (environ 300 tonnes de sulfate d'aluminium et 50 tonnes de produits de désinfection) pour le traitement de l'eau depuis la délégation de Nairobi, et depuis Kampala et Dar es-Salaam. Du matériel de réparation d'urgence a également été fourni. De plus, le coordi-

nateur régional a apporté son concours aux activités menées par le CICR dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Somalie et au Soudan.

Lorsqu'un conflit armé interne a éclaté au Yémen, la délégation régionale de Nairobi a contribué à fournir un soutien logistique par son bureau à Djibouti.

COMORES

En février, le délégué régional a été reçu par le chef de l'Etat. Au cours de cette entrevue, le CICR a obtenu l'autorisation de visiter les personnes détenues en relation avec la tentative de coup d'Etat en septembre 1992 et avec la rébellion militaire qui a suivi. Un délégué du CICR et un médecin ont visité ces détenus à deux reprises en 1994, en mars et en juin, et le rapport de ces visites a été remis aux autorités en octobre. A la fin de l'année, 33 personnes étaient encore en détention.

DJIBOUTI

Au cours du premier trimestre de l'année, des affrontements sporadiques ont opposé les forces gouvernementales et le FRUD* dans le district de Tadjourah, dans le nord de Djibouti. En janvier, le CICR, qui avait demandé l'accès à cette région à la fin de l'année 1993, a reçu du gouvernement l'autorisation d'ouvrir un bureau à Tadjourah et de travailler dans cette partie du pays. Le personnel de l'institution a effectué des évaluations médicales et nutritionnelles parmi la population du nord et a suivi la situation des civils dans la région. Le bureau, qui est resté ouvert jusqu'à novembre, a aidé à remettre en service le dispensaire de Dorra et fourni des médicaments et du matériel médical à trois autres dispensaires près de Tadjourah. Il a également été fait appel au CICR pour équiper de prothèses huit soldats des forces armées gouvernementales. Ils ont été envoyés à l'atelier orthopédique d'Addis-Abeba pour y être soignés.

Des pourparlers ont eu lieu entre le gouvernement et des représentants du FRUD au second semestre 1994. Ils ont finalement débouché sur la signature d'un accord de paix, le 26 décembre.

En avril, le CICR a organisé un cours de droit international humanitaire à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées de Djibouti et de la police. Ce séminaire de quatre jours, le premier du genre, s'est déroulé à Djibouti et a été suivi par 45 officiers.

Le CICR a par ailleurs continué de visiter les personnes détenues pour des raisons de sécurité à la prison de Gabode. Au cours de deux visites, en janvier et février, 10 détenus en tout ont été vus. A la fin de l'année, neuf étaient encore en détention.

De juin à septembre, le bureau du CICR à Djibouti a servi de base logistique pour l'opération menée au Yémen.

* FRUD: Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie.

KENYA

La situation est restée relativement calme au Kenya tout au long de 1994. Pour la première fois depuis des années, aucun affrontement ethnique majeur n'a été signalé et, l'économie commençant à se redresser, la tension sociale a diminué.

Le CICR a maintenu des contacts avec les représentants du gouvernement, y compris avec le procureur général et le ministre des Affaires étrangères, afin d'encourager l'adhésion du Kenya aux deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et à la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. En août, le CICR et le gouvernement kényen ont signé un nouvel accord de siège, permettant à la délégation régionale d'étendre son infrastructure à Nairobi.

En mars, une équipe du CICR, travaillant avec la Croix-Rouge du Kenya, a obtenu l'accès à Maela et à la région de la Rift Valley, dans l'ouest du pays, où la violence ethnique avait provoqué le déplacement de quelque 200 000 personnes depuis 1991, date à laquelle elle avait éclaté pour la première fois. Un certain nombre d'évaluations réalisées tout au long de l'année ont révélé qu'il n'existe pas, dans l'ensemble, de besoins urgents parmi les personnes déplacées, à l'exception des activités de recherches. En décembre, 2 000 personnes déplacées à Maela ayant été réinstallées de force par les autorités, la délégation et la Société nationale ont distribué du savon, de l'huile végétale et des couvertures. Le CICR et la Croix-Rouge du Kenya ont également continué à œuvrer de concert dans les domaines de l'Agence de recherches (la Société nationale a traité des dizaines de milliers de messages Croix-Rouge pour les réfugiés somalis et soudanais), de la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, ainsi que des premiers secours.

MADAGASCAR

Le CICR ayant obtenu l'autorisation de visiter les détenus de sécurité en septembre 1993, des délégués ont visité 51 personnes détenues pour des raisons de sécurité dans six lieux de détention, en février 1994 et de nouveau fin juin. Un rapport de ces visites a été présenté aux autorités en octobre.

Un ingénieur sanitaire a organisé à l'intention de 49 fonctionnaires du service pénitentiaire un cours sur les techniques de fumigation en février, et a également fourni une assistance matérielle. En novembre, une équipe du CICR a entrepris une évaluation globale des conditions de détention de toutes les catégories de prisonniers à Madagascar, afin de suggérer des améliorations.

UGANDA

La plus grande partie de l'Ouganda a été plutôt calme en 1994. Le gouvernement a axé ses efforts sur la consolidation des institutions démocratiques en organisant des élections, en vue de la formation de l'Assemblée constituante en mars.

Toutefois, en février, la rébellion armée conduite par la *Lord Resistance Army* a repris dans les régions autour de Kitgum et Gulu. Tout au long de l'année, ce conflit armé interne, bien que limité, a provoqué le déplacement de centaines de familles, la destruction de biens et des pertes en vies humaines. Il a causé également l'arrêt des projets de réhabilitation et de développement dans les régions touchées.

Outre le suivi de la situation des victimes du conflit dans le nord, le bureau du CICR à Kampala a concentré l'essentiel de son action sur la protection des détenus de sécurité, les activités de recherches, l'évacuation des blessés de guerre arrivant dans le nord de l'Ouganda depuis le Sud-Soudan et la diffusion du droit international humanitaire, ainsi que de l'information sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le CICR a également poursuivi sa coopération avec la Croix-Rouge de l'Ouganda dans les domaines de l'Agence de recherches et de la diffusion.

En avril, la délégation régionale a ouvert un bureau à Kabale, en Ouganda, pour couvrir les besoins logistiques de l'opération du CICR dans le nord du Rwanda, où des centaines de milliers de personnes déplacées recevaient une assistance. Le bureau du CICR à Kampala a également maintenu des contacts avec le Front patriotique rwandais, avant le changement de gouvernement à Kigali.

Activités en faveur des détenus

Le nombre des détenus de sécurité visités par le CICR a augmenté, notamment en raison des arrestations liées à la rébellion dans le nord. Les délégués ont visité au total 252 personnes incarcérées dans 13 lieux de détention, y compris les casernes et les prisons gouvernementales. Au cours de ces visites, le CICR a fourni aux autorités pénitentiaires des articles de base comme du savon, des produits de nettoyage, des couvertures et du matériel de loisirs. A sa libération, chaque détenu de sécurité a reçu des vêtements, une couverture, du savon et une houe.

Agence de recherches

La délégation de Kampala a effectué deux missions dans la province du Haut-Zaïre, au Zaïre, pour visiter les camps de réfugiés soudanais et échanger des messages Croix-Rouge. Quelque 6 400 messages ont été distribués ou récoltés dans les camps. En outre, le bureau de l'Agence de recherches a traité environ 500 messages Croix-Rouge échangés entre des détenus de sécurité visités par le CICR en Ouganda et leur famille. Toutes les autres activités de recherches effectuées en Ouganda ont été menées par la Société nationale. Le CICR a continué à apporter son soutien au service de recherches de la Croix-Rouge de l'Ouganda, qui a fourni son aide pour l'échange des messages Croix-Rouge entre les réfugiés rwandais et soudanais en Ouganda et leurs proches.

Activités médicales

Au cours du premier semestre, un grand nombre de blessés de guerre sont arrivés dans le nord de l'Ouganda, depuis le Sud-Soudan. Le CICR a aidé au transfert de 65 blessés d'Ouganda vers son hôpital chirurgical de Lokichokio (Kenya).

Diffusion

Le bureau de Kampala a participé à différents ateliers de droit international humanitaire organisés par le gouvernement à l'intention de fonctionnaires, de responsables locaux et de membres de l'armée. Il a également participé à des discussions organisées par diverses organisations non gouvernementales sur des questions connexes. Le CICR a continué à apporter son soutien au programme de diffusion de la Société nationale.

TANZANIE

La délégation régionale a envoyé des missions, afin d'encourager le gouvernement à reconnaître la compétence de la Commission d'établissement des faits, établie conformément à l'article 90 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, et à adhérer à la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. En avril, le CICR a ouvert une sous-délégation à N'gara, en Tanzanie, près de la frontière rwandaise, pour coordonner ses activités dans le sud-est du Rwanda. L'opération menée à travers la frontière a continué à fournir un soutien aux programmes médicaux et de secours à l'intérieur du Rwanda pendant six mois. Par ailleurs, des activités de l'Agence de recherches en relation avec les enfants non accompagnés et l'échange de messages Croix-Rouge se poursuivaient encore à la fin de l'année. Le CICR a travaillé étroitement avec la Croix-Rouge de Tanzanie à des préparatifs logistiques et à des activités de recherche à N'gara (voir *Rwanda*).

En outre, l'institution et la Croix-Rouge du Kenya ont mis sur pied un programme de formation en trois parties à l'intention des secouristes de la Croix-Rouge de Tanzanie, et le CICR a organisé six séances de diffusion pour les branches locales de la Société nationale.